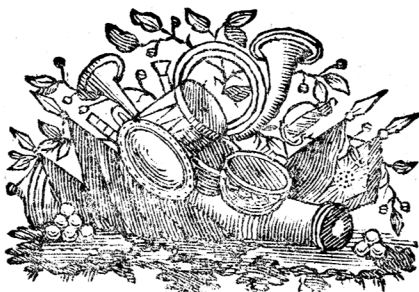


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. JANVIER

1780.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JANVIER

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

Mémoires contenant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs & les usages des Chinois; par les missionnaires de Pékin. Tome 4^e. A Paris, chez Nyon. A Liege, chez Demazeau. 1779. 1. vol. in-4^o. de 510 pag. avec sept planches. Prix 12 liv.

Nous avons annoncé les trois premiers volumes de ces *Mémoires* avec tous les éloges qu'ils méritoient, en y ajoutant néanmoins

G 2 moins

moins quelques légères critiques, qui paroissent indispensables (a); nous rendrons la même justice à ce quatrième volume, rempli de recherches & d'observations curieuses, très-propres à étendre nos connoissances physiques & géographiques. On y trouve des détails bien remarquables sur la petite-vérole qui paroît avoir particulièrement occupé les physiciens & les médecins de la Chine, sans qu'ils aient trouvé quelque bon moyen de l'abolir ou d'en circonscrire les funestes effets. Ce qui ne doit pas du tout étonner, vu que les hippocrates de la Chine sont de très-pauvres gens; pauvres en tous sens; pauvres de génie & de talens, & pauvres de moyens de subsistance. Ce n'est pas comme dans d'autres régions du monde, où les gens de l'art salutaire sont un peu plus à leur aise, & où l'on dit en toute vérité, *dat Galenus opes*.

Mais indépendamment de l'impéritie des médecins, la petite-vérole a acquis à la Chine un droit d'indigenat, qui rendra sa destruction bien difficile. La chère inoculation y est en usage & en très-grande vénération depuis plus de sept siècles, & y a tellement propagé & varié le virus variolique, que les savans du pays y distinguent très-précisément quarante-deux espèces de petite-vérole, qui toutes circulent avec le plus grand succès, & dévastent des provinces entières, au grand soulagement

(a) V. le Journ. du 15. Sept. 1778, p. 94 & autres J. cités là-même.

de l'état, chargé, dit-on, d'une population excessive.

Mais si l'inoculation de la Chine a de quoi confirmer pleinement celle que la prudence a introduite dans les régions européennes, il ne faut pas croire pour cela qu'elle soit la même, qu'elle soit le résultat des mêmes moïens & qu'elle soit sujette à la même maniere de procéder. Oh ! non, elle n'a pas à beaucoup près autant de rapport avec cette ingénieuse infertion, telle que nous la pratiquons, que la méthode des premiers inoculateurs en a avec celle des Suttons du jour (a). Différence essentiellement inhérente à la chose ; car quel est le genre de charlatanerie qui soit exactement le même à la Chine & en Europe ? en 1700 & en 1779 ?

Une autre preuve de l'habileté des médecins chinois, se trouve dans ce que les missionnaires racontent d'un certain *Long-fou*, homme très-célebre dans ce vaste empire par ses connoissances salubres & vivifiantes. Son grand remede étoit de faire prendre à ses malades toutes fortes de postures, suivant l'espece & le degré de malignité de chaque maladie. Il n'y a pas long-tems que j'ai lu dans un journal, exactement la même recette, enseignée avec le ton de la plus intime conviction par un médecin d'Europe (b).

(a) Voyez le J. du 1. Nov. 1779, p. 338.

(b) V. les Journaux & gazettes de médecine vers la fin de 1778, je ne saurois me rappeler le nom de l'auteur, ni déterminer avec précision les Journaux qui ont annoncé son ouvrage. Je

On voit dans le même volume le phénomène singulier d'une espèce de volcan innocent & familier, dont j'ai parlé ailleurs (a), & qui paroît à beaucoup d'égards semblable à celui qui est entre Luiano & Pietra - Mala dans le duché de Toscane. — L'animal dont on tire le musc ; le mokou - sin, genre particulier de champignon ; une espèce distinguée d'agaric, & d'autres objets d'histoire naturelle sont décrits par les missionnaires avec tous les détails nécessaires pour donner des choses une idée juste & vraie.

Ce qui paroît étonnant à ceux qui ne connoissent pas l'ignorance & la balourdise des Chinois, c'est que les seules bonnes observations sur les plantes, les animaux, les fossiles &c, qu'on puisse recueillir des auteurs indigènes de la Chine, sont de la façon de l'Empereur Kang-hi ; les missionnaires les ont rassemblées avec soin ; & on ne peut s'empêcher en les lisant, d'admirer que dans ce vaste empire, qu'on nous vante sans cesse comme le centre des lumières & des connoissances profondes, il n'y ait eu parmi des millions de docteurs de tous les genres & de toutes les classes que ce seul Kang-hi, Empereur, heureusement instruit par les Européens, qui

me souviens plus distinctement du système de Mr. Morati qui prévenoit ou guérissoit les maladies par la marche à quatre pattes. V. le Journ. du 1. Août 1778, p. 504.

(a) V. le J. du 15. Déc. 1779, p. 564.

ait eu en matiere de physique le gros sens commun.

Le tableau que font les missionnaires des vertus chinoises est, à l'ordinaire, des plus brillans. La base inébranlable de toutes les vertus, qui le croiroit, c'est l'amour filial. Dans les empires comme dans les divers corps de la nature, il y a un ressort secret qui y maintient le mouvement, & en fait la force & la durée. Ce ressort puissant est en France l'honneur; en Angleterre, la liberté: à la Chine, c'est la piété filiale. Oui, l'amour filial. On aura de la peine à comprendre que l'amour paternel étant absolument inconnu à la Chine, il puisse y avoir un si ardent *amour filial*. Car on fait que les peres & meres de la seule ville de Pékin donnent par an aux chiens & aux porcs de la ville, quelques mille enfans en guise de déjeuner; & on seroit tenté de croire tout bonnement, que l'*amour filial* se mesure un peu sur l'amour paternel. Mais c'est une erreur, du moins quant à la Chine, où l'*amour filial* est la vertu caractéristique des grands & des petits. Il est vrai que suivant les mêmes missionnaires, cette piété filiale a une logique particulière, & tire de sa tendresse des conséquences un peu dures. Mais qu'est-ce qui ne dégénere pas entre les mains des hommes? En vertu de la piété filiale les enfans empoisonnent peres & meres ou s'en défont d'une autre façon; mais toujours dans une bonne intention & conformément au code moral des Cannibales; favoir pour épargner à des progéniteurs

teurs chéris des douleurs, des dangers, des misères, ou les infirmités de la décrépitude. — Les missionnaires nous apprennent ailleurs que l'art des Brinvilliers est extrêmement commun à la Chine, & qu'il est incroyable quelle multitude de personnes en est journellement la victime. Or il est tout naturel que dans ces expéditions domestiques la *piété filiale* chinoise joue le principal rôle.

Comment donc s'étonner encore de tout le bien que les missionnaires disent des Chinois ? Outre les preuves de fait qu'ils en donnent, ils citent d'admirables maximes de morale tirées très-fidèlement des livres de leurs docteurs. Or qui peut nier qu'une nation ne soit charmante dès que le sublime Li-ki, ou le divin Con-fu-zu, ont dit qu'il falloit être juste, & ne pas massacrer son voisin en plein midi ?

Mais la sagesse des loix chinoises touchant l'usure, est plus particulièrement digne de notre admiration que tout le reste des lumières législatives de cette grande nation. “ Les emprunts, disent les jurifconsultes chinois, ne sont guere faits que par des dissipateurs ; l'état a cru ne devoir pas les ménager ; & c'est la raison pour laquelle il autorise depuis plus de 450 ans l'intérêt de l'argent à trente pour cent. Cette loi rigoureuse remédie aux plus grands abus. Avec cette loi, les vices ne peuvent pas tenir longtemps la campagne. Il ne faut qu'un ou deux ans aujourd'hui, pour ruiner de fond en comble l'héritier d'un mandarin ou d'un

„ gros marchand, qui auroit joui autrefois
 „ plusieurs années, & corrompu bien du mon-
 „ de par ses fêtes & ses débauches. O profonde
 & charitable politique chinoise ! La jeunesse
 énermée par le luxe, l'ivrognerie, des vices, des
 excès destructifs en tout genre, *ne peut long-
 tems tenir la campagne. Il ne faut qu'un an
 ou deux pour ruiner de fond en comble, pour
 mettre au tombeau l'héritier d'un mandarin
 ou d'un gros marchand, qui dans un désor-
 dre médiocre & commun auroit vécu plusieurs
 années, & corrompu bien du monde !* Vivent
 donc les débauches les plus brutales & les
 plus promptement destructives ; vivent les gou-
 vernemens qui les autorisent, qui les encou-
 ragent, & qui empêchent ainsi les libertins de
tenir long-tems la campagne.

Le moien de douter après tout cela que les
 Chinois ne soient le plus sage & le plus ver-
 tueux peuple de la terre, si on en excepte
 peut-être les Songuas, les Ubiquas & les Gas-
 fiquas, honnêtes citoiens de la Caferrie ?



*Histoire de l'Eglise, par Mr. l'abbé de Bé-
 rault - Bercaſtel, chanoine de l'église de
 Noyon. T. V & VI. A Paris chez Mou-
 tard, à Liege chez Orval-Demazeau. 1779.*

L Es amateurs de l'histoire ecclésiastique
 ne peuvent qu'être très-fatisfaits de la
 rapidité avec laquelle les volumes de cet ou-
 vrage se succèdent ; ils le feront également de

voir l'auteur suivre avec la plus grande fidélité, les principes sur lesquels il a promis de régler la marche & l'esprit de son travail. Le cinquième volume nous peint d'une manière très-intéressante les dévastations de l'Empire par les Barbares venus du nord, & les effets très-variés que cette révolution a eus relativement à l'état du christianisme. " Depuis long-tems on avoit vu ces nations barbares & sauvages faire quelque irruption sur les frontières; soit pour subvenir à leur indigence par le pillage, soit pour étendre les limites des contrées stériles où on les tenoit resserrées. Mais quand les Romains eux-mêmes leur eurent ôté le respect du nom romain, quand ils eurent une fois perdu cette crainte révérencielle & presque religieuse; tels alors qu'un torrent qui a rompu ses digues, & franchissant sans retour les barrières qu'on les avoit enhardis à forcer, ils portèrent le ravage & la désolation dans les plus florissans apanages & jusqu'au sein de l'Empire. Les Allemands, peuple particulier de la Germanie, éternisèrent dans toutes ses contrées leur nom & leur puissance. Les Francs & les Bourguignons inonderent les Gaules; les Picètes se jetterent dans la Grande-Bretagne; les Goths occidentaux, les Sèves, les Vandales, après avoir fait gémir les Gaules, subjuguèrent les différentes contrées de l'Espagne; les Hérules & les Ostrogoths pénétrèrent en Italie, & se rendirent successivement les maîtres de Rome. Il n'y eut pas jusqu'aux Lombards, qui, avec d'autres hordes également obscures, ne voulussent à leur

tour insulter à l'Aigle expirante des Césars „

La vie & les écrits de Saint Augustin, ses disputes avec différens hérésiarques, sur-tout avec Pélage, occupent une partie de ce volume. Saint Prosper & Saint Léon y tiennent aussi une place considérable. Rien de plus triste que le tableau de l'hérésie arienne, & de la tyrannie affreuse qu'elle exerça sur les Catholiques. N'y eût-il point d'autre argument contre la tolérance des hérésies, que l'histoire de celle d'Arius, il suffiroit pour mettre au néant tous les sophismes qu'une fausse humanité a imaginés sur cette matiere. La plupart des Barbares venus du nord, en furent infectés, & joignant leur férocité naturelle au fanatisme de secte, ils renouvelèrent toutes les cruautés des anciens persécuteurs de la foi. Un moment de sévérité & de fermeté dans Constantin auroit étouffé toutes ces horreurs dans leur germe.

I. Fev. 1779.
p. 199.

Le détail d'une multitude d'exécutions sanglantes, dont l'auteur n'a pu se dispenser de faire mention, ainsi que des prodiges qui illustrerent la constance des Martyrs, met nécessairement dans la narration une espece de monotonie. Cependant l'auteur y a mis tout le choix & toute la variété possibles. ; ne pouvant tout dire, il s'est arrêté à ce qu'il y avoit de plus propre à fixer l'attention du lecteur. On ne lit pas sans attendrissement l'effet de la foi dans une troupe d'enfans immolés à la fureur des Ariens. “ Nul objet d'édification ne fut plus touchant

que douze enfans de chœur, distingués entre les autres par la beauté de leur voix, & qui suivoient les Confesseurs dans leur bannissement. Leurs talens les firent regretter par les Ariens, qui coururent sur leurs pas, afin de les ramener. Mais ces généreux enfans ne vouloient pas quitter leurs saints maîtres; ils s'attachoient à leurs vêtemens, ils se laissoient frapper à grands coups de bâton, ils bravoient les épées nues dont les menaçoient des clercs & des évêques ariens : ministres de sang & de terreur, qui marchaient toujours armés, & ressembloient beaucoup mieux à des soldats ou à des bourreaux, qu'aux prêtres du Seigneur. Enfin on les détacha de force, & on les ramena à Carthage : mais on n'en put jamais séduire un seul, par toutes les careffes & les mauvais traitemens qu'on employa tour à tour. Long-tems après la persécution, ils faisoient encore la consolation & la gloire de l'Eglise d'Afrique, demeurant ensemble à Carthage, mangeant ensemble, chantant ensemble les louanges de Dieu. Toute la province révéroit ces douze Confesseurs, comme autant d'Apôtres „

Voici comme l'auteur rapporte le fameux prodige de ces Martyrs parlant sans langue, que j'ai déjà eu occasion de discuter (a), &

(a) Mars 1772. p. 162. Il est vrai qu'il n'est pas absolument sans exemple qu'un homme ait pu articuler des paroles sans le secours de la langue. J'ai vu moi-même une fille qui, privée de

qui est un des faits les mieux constatés que l'histoire présente. " dans la Mauritanie césarienne, le zèle de la vraie foi fut si général, que presque tous les habitans de Typase passèrent en Espagne, & s'exilèrent eux-mêmes, plutôt que de rester dans une Eglise où les Ariens venoient d'établir un de leurs évêques. Le peu qui resta par l'impossibilité de s'embarquer, résista généreusement à toutes les sollicitations. C'est pourquoi le Roi envoya un comte, avec ordre de leur couper à tous la langue & la main droite. Mais quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils continuèrent à parler : ils rendirent à la vertu du Très-Haut un témoignage

de cet organe, parloit d'une manière assez intelligible. Mais 1°. cette rare exception n'a pu se rencontrer par hasard dans toute cette nombreuse troupe de martyrs. Si un homme tombe de la tour d'Anvers ou de Strasbourg sans se tuer, ce peut n'être absolument pas un miracle; mais si ce rare bonheur arrive à un homme de bien, persécuté pour la cause de Dieu; mais si 30 ou 40 personnes précipitées à la fois pour le même sujet, ne reçoivent aucun mal, on ne doutera plus du miracle. 2°. Des hommes sans langue ne parlent pas de la manière dont ceux-ci ont parlé; puisqu'il a fallu le témoignage des yeux, pour se persuader qu'ils étoient sans langue, & qu'on admiroit, comme dit Enée de Gaze la parfaite articulation de leur voix. 3°. Deux de ces martyrs, s'étant abandonnés ensuite à un excès scandaleux, cessèrent de parler; preuve évidente, que ce privilège n'étoit point l'ouvrage de la nature. V. *la Religion chrétienne prouvée par un seul fait.* A Paris. 1766.

d'autant plus glorieux, qu'il ne devoit rien à la nature. Plusieurs de ces merveilleux Confesseurs se retirèrent à Constantinople, où ils reçurent l'accueil qu'ils méritoient. Les autres se répandirent en différentes provinces, portant par-tout cette preuve permanente de la puissance divine de Jesus-Christ; en sorte que jamais prodige ne fut mieux constaté. Si quelqu'un fait difficulté de le croire, disoit dans le tems même de l'événement, l'historien Victor de Vite, qu'il aille à la nouvelle Rome: il y entendra Réparat le soudiacre parler d'une maniere facile & parfaitement articulée, quoi-qu'il ait la langue arrachée. Il faut bien plutôt s'étonner, reprend le philosophe Enée de Gaze, de ce que Réparat & plusieurs autres que j'ai connus, vivent encore après cette barbare exécution, que de ce qu'ils continuent à parler. L'historien Procope & le comte Marcellin attestent le même fait, comme témoins oculaires. Justinien dans une constitution impériale, adressée depuis à l'Afrique, témoigne avoir vu les mêmes merveilles dans quelques-uns de ces Confesseurs qui vivoient encore de son tems „

Une multitude d'hérésies, qui dévastoiert l'Eglise d'Orient, telles que celle de Nestorius, d'Eutiches, & diverses sectes subalternes qu'elles engendrèrent par une malheureuse fécondité propre à l'erreur, forment un tableau plus triste encore que les massacres des Ariens. La conversion de Clovis vient consoler l'Eglise, & lui donne un protecteur puissant contre des ennemis étrangers, & contre

ceux qui, dans son sein même, s'étoient armés contre elle. On lira avec plaisir l'effet que fit sur l'esprit de ce Prince guerrier l'aspect des temples & des cérémonies catholiques. " Remi, qui avoit les idées grandes, voulut donner à la cérémonie un lustre & un appareil digne de son objet. On avoit tapissé les rues, depuis le palais jusqu'à l'église qui étoit hors des murs de la ville. L'église même & le baptistère étoient ornés beaucoup plus magnifiquement. Il y avoit une quantité prodigieuse de cierges, dont la cire mêlée des parfums les plus exquis, embaumoit les airs en se consumant, & faisoit une impression peu ordinaire sur un peuple naturellement vif & accoutumé à une vie toute militaire. Mais ce qui frappa sur-tout ces Barbares idolâtres, beaucoup plus guerriers encore ou plus négligés dans le culte de leurs dieux que dans tout le reste, ce fut le nombre & la modestie angélique des ministres sacrés, & l'appareil majestueux de nos cérémonies. Le Roi, transporté d'admiration & comme hors de lui-même, dit à Saint Remi qui le conduisoit par la main : Mon pere, est-ce là le royaume de Dieu, que vous m'avez promis? Non, Prince, répondit l'évêque, ce n'en est que l'ombre; & en lui montrant les Fonts sacrés, voilà, poursuivit-il, la porte qui nous y conduit ..

Quelle force, & quel empire de religion dans ces paroles de Saint Remi à Clovis, au moment que ce Prince guerrier s'inclinoit sur les Fonts-de-baptême ! *Courbez la tête, fier Sicambre, sous le joug du Tout-Puissant ;*

adorez ce que vous avez blasphémé, & foulez aux pieds ce que vous avez adoré jusqu'ici.

La réflexion, qui termine ce volume, est bien honorable à l'Eglise de France & à la nation dont les peres furent convertis avec Clovis. Il faut espérer que les secouffes, par lesquelles le philosophisme s'efforce d'ébranler l'antique édifice de la foi, n'auront pas plus de succès que les intrigues ou la violence des Sectaires. " Clovis, par une exception unique, se trouva dans le monde entier le seul Souverain qui professât la religion catholique ; & par une exception pareillement unique & plus glorieuse encore, tous ses successeurs, pendant plus de douze cents ans, méritant ou soutenant le titre de Rois Très-Chrétiens & de Fils aînés de l'Eglise, ont seuls donné le spectacle d'un Empire, où l'hérésie ne s'est pas fixée sur le trône durant un seul regne, & n'a jamais dominé dans l'état „

Le fixieme volume renferme les Annales de l'Eglise, depuis la conversion des Francs en 496, jusqu'à la fin de St. Grégoire le Grand en 604. L'auteur y suit constamment la marche de l'histoire, & narre d'une maniere simple & laconique ; qualité très-estimable dans un ouvrage de cette nature, mais qui n'est pas incompatible avec des réflexions judicieuses, employées avec une prudente économie. Celles de M^r. de B. sont si sages, qu'on est un peu fâché de n'en pas rencontrer plus souvent. Les tableaux, qu'il trace
avec

15. Janvier 1780.

103

avec beaucoup de succès, quoique presque sans art, sont aussi un peu plus rares que dans les volumes précédens, & c'est ce qui en rend la lecture un peu sèche. Mais il est à croire que la marche des événemens, qui n'est pas toujours également pompeuse, influe beaucoup sur cette espèce d'inégalité.



Histoire naturelle, générale & particulière, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon &c.

PREMIERE EPOQUE

Lorsque la terre & les planètes ont pris leur forme.

Page 51

JE n'examinerai pas ultérieurement si la terre a pu sortir du soleil, si une comète oblique a pu être la cause de la séparation d'une 560^{me}. partie du vaste corps de cet astre, si les parties les plus légères ont dû s'éloigner du soleil plutôt que les plus denses, &c. &c. Je crois avoir démontré qu'aucune des assertions de M^r. de Buffon ne pouvoit subsister sans une pleine & entière destruction de tous les principes physiques, statiques, géométriques &c; mais je suppose de plein gré la terre & les planètes produites par le coup porté au soleil, & je me rends attentif aux événemens qui doivent être une suite

II. Part.

II

naturelle de cette puissante & incompréhensible opération.

P. 38. *Dans ce premier tems la terre en fusion tournoit sur elle-même.* Ce tournoïement avoit une cause sans doute. C'est un principe reçu qu'aucun corps ne peut se donner le mouvement à soi-même, que la matière passive & inerte resteroit toujours immobile sans le secours d'une cause étrangère; M^r. de Buffon ne conteste pas ce principe. Pourquoi donc ne pas nous instruire des causes qui ont fait tourner la terre sur elle-même? Que la comète génératrice ait donné à la terre un mouvement de projection qui l'a fait aller précie-

P. 366. sément à 33 millions de lieues de son berceau, rien n'est plus clair ni plus aisé à comprendre, sur-tout quand on songe que la comète elle-même a daigné se mêler & s'incorporer à la terre *, pour l'aider à faire un si long voiage; mais que la terre ait de plus un mouvement très distinct de ce mouvement de projection, voilà de quoi nous étonner, & M^r. de Buffon ne nous dit pas le moindre petit mot pour faire cesser notre étonnement.

* Ci-dessus
P. 16.

Cependant à force de recherches je suis parvenu à recueillir quelques raisons de lumière qui peuvent nous mettre au fait de la chose. Il est vrai que dans les *Epoques* la cause de la rotation de la terre reste sous le voile du secret, mais dans l'*Histoire naturelle*, t. I. p. 155, on nous apprend que la terre a reçu un coup oblique, & voilà la cause toute naturelle de sa rotation.

Oui, un coup oblique. Car dans toute cette

15. Janvier 1780.

105

affaire on peut observer que c'est l'*obliquité* des coups qui produit les grands effets. Si la comète eût frappé le soleil dans une direction droite, le mouvement d'impulsion qu'elle auroit perdu & communiqué au soleil, n'auroit produit d'autre effet que celui de le déplacer plus ou moins. Mais le coup *oblique* a produit la terre & les planètes. Si la terre eût reçu un coup droit, elle achevoit son orbite sans jamais branler sur son axe; le coup *oblique* en la faisant tourner, nous a heureusement procuré la succession des jours & des nuits. Les autres planètes (exceptés peut-être Saturne & Mercure) sont dans le même cas. Elles tournent également sur leurs axes; elles ont également reçu des coups *obliques*. Mais ce n'est pas tout encore. Il nous reste à observer la plus merveilleuse de toutes les *obliquités*, c'est l'*obliquité* de l'*obliquité* même.

Hist. nat.
t. I. P. 134

La terre tourne sur son axe parce qu'elle a reçu un coup *oblique*, rien n'est plus clair. Mais l'axe de la terre a une inclination de $23\frac{1}{2}$ degrés; il faut donc croire que ce coup *oblique* qui tout oblique qu'il étoit, auroit fait tourner la terre comme Jupiter sur un axe faisant angle droit avec l'écliptique, a eu de plus une *obliquité* cachée, renfermée dans la première *obliquité*; & c'est ce qui fait le secret de la chose.

Mais il me vient un scrupule. La terre a reçu un coup *oblique*. Où, quand, & par qui? Par la comète sans doute, quand elle fillonna le soleil. Oh! pour cela non. Quand la comète heurta contre le soleil, la terre n'exis-

H 5 toit.

toit pas encore. La matiere dont elle est composée aujourd'hui, faisoit alors partie du fluide ignée. Elle n'a donc reçu en son particulier aucun coup qui portât directement sur elle. Bien plus; elle est sortie du soleil avec les autres planètes, mêlée avec leur substance, & même, comme nous l'avons vu, avec la substance de la comète. Quel coup particulier pouvoit-elle donc recevoir ?

Mais, dira-on, où est-il écrit que la terre est sortie du soleil sans faire une masse séparée de la matiere des autres planètes ? Je réponds avec l'auteur de *l'Histoire naturelle*, t. 1. F. 139. *La matiere qui compose les planètes, n'est pas sortie du soleil en globes tout formés, mais sous la forme d'un torrent* (a). Il est donc bien évident, que si la terre a reçu de la comète un coup oblique, elle l'a reçu avant que d'exister.

A force de me rendre attentif à l'enseignement de ce merveilleux mouvement de rotation,

(a) J'ai déjà montré que la matiere projetée par la comète, devoit avoir eu des directions très-différentes. Elle ne peut donc avoir formé un torrent, à moins de supposer à ce torrent assez de largeur pour réunir un moment les jets les plus divergens & les plus opposés. A la vérité Mr de Buffon n'adhère point fortement à cette idée d'un torrent, comme on le voit en divers endroits, & sur-tout par ce qu'il dit ici du coup de la comète contre la terre. Des difficultés de tous les genres l'ont obligé de varier à l'infini ses explications & la maniere de les présenter.

15. Janvier 1780.

107

tion, j'oublois de m'assurer si alors la terre étoit dans un *état de fusion*, comme M^r. de Buffon l'assure. Voici ses preuves, il nous garantit que jamais il n'y en eut de plus complètes en aucun genre de démonstration. C'est, dit-il, *en rigueur* le résultat de la plus stricte logique. On est subjugué par des démonstrations *a priori*, *ab actu*, *a posteriori*. Écoutez :

La liquéfaction primitive de la masse entière de la terre par le feu, est donc prouvée dans toute la rigueur qu'exige la plus stricte logique : d'abord a priori, par son élévation sur l'équateur & son abaissement sous les poles ; 2^o. ab actu, par la chaleur intérieure de la terre encore subsistante ; 3^o. a posteriori, par le produit de cette action du feu, c'est-à-dire, le verre dans toutes les substances terrestres.

P. 17.

J'avoue de bonne foi que je ne comprends rien à la dénomination de ces argumens *a priori*, *ab actu*, *a posteriori*, telle qu'elle est employée ici suivant les règles de la plus stricte logique. Car suivant la logique qui m'a été enseignée & dont je me suis beaucoup occupé dans ma vie, des trois argumens de M^r. de Buffon, le premier n'est pas *a priori*, le second n'est pas *ab actu*, & le troisieme n'est pas *a posteriori*.

Dans la *stricte logique* on appelle argument *a priori*, celui qui déduit les effets de la cause. Par exemple, *ce corps a été dans le feu, donc il doit avoir été chaud*. C'est-là un argument *a priori*. Or il est bien clair

que la *logique* de M^r. de Buffon, en inférant la fusion de la terre de son élévation sur l'équateur, tend à prouver la cause par l'effet, & non l'effet par la cause; il n'est donc pas *a priori*, mais bien certainement *a posteriori*.

Dans la rigueur de la stricte logique, on appelle argument *ab actu*, celui qui déduit la possibilité de la réalité. Par ex., *Le monde existe réellement, son existence n'est donc pas impossible*. C'est-là *argumentum ab actu*. Or dans l'*ab actu* de M^r. de Buffon, il n'y a pas l'apparence d'un argument de cette nature. Le savant naturaliste entend par *ab actu* ce qui existe *actuellement*, par rapport à ce qui a existé autrefois; & cet *ab actu* est absolument inconnu dans le langage de la stricte logique.

Quant à l'argument *a posteriori*, il pourroit peut-être jouir de la dénomination que M^r. de Buffon lui a donnée, s'il ne s'y trouvoit pas une opposition formelle de la part de l'argument *a priori*. Car si l'argument, qui prouve la fusion de la terre par son élévation sur l'équateur, est *a priori*; l'autre, qui prouve cette fusion par la vitrification de toutes les substances terrestres, ne peut jamais être *a posteriori*, étant de même nature & dans la même forme que le premier. Au contraire si l'un des deux est *a priori*, c'est certainement le dernier; son objet étant très-antérieur à celui du premier; puisque la vitrification de toutes les substances terrestres date de l'époque même où la terre étoit encore

confondue dans la masse du soleil, & l'élevation de l'équateur est très-certainement d'une date postérieure. Si donc le dernier argument est *a posteriori*, le premier l'est certainement davantage ; & si le premier est *a priori*, le second doit l'être à plus forte raison.

Ce ne font-là, je l'avoue, que des observations sur les mots. Aussi n'eusse-je point songé à les employer, si tout ce qui peut contribuer à la perfection d'un ouvrage, n'étoit digne de l'attention de l'auteur ; & si M^r. de Buffon n'avoit une prédilection marquée pour les termes de l'ancienne école, & pour *la rigueur de la stricte logique*. Du reste je compte bien que l'attention que je donne aux mots, ne me fera pas négliger les choses. ... Examinons maintenant le fond de ce triple argument, sans plus nous occuper des dénominations que M^r. de Buffon y a attachées.

PREMIERE PREUVE de la liquéfaction primitive de la terre. *Son elevation sur l'équateur, & son abaissement sous les pôles.* P. 17.

L'élevation de la terre sur l'équateur, est-elle bien certaine ? & en la supposant certaine, peut-on la regarder comme une démonstration de sa liquéfaction primitive ? Voilà les deux questions que je vais discuter en peu de mots dans toute la rigueur de la plus stricte logique.

Messieurs de Maupertuis & de la Condamine ont assuré que le globe étoit élevé vers l'équateur & applati vers les pôles. Mais d'autres astronomes, très-célebres & qui voioient

bien, ont assuré tout le contraire. Picard, Maraldi, les deux Cassini, Eifenschmid, &c, ont déclaré la terre amincée sous l'équateur & allongée dans la direction des poles. Le dernier a établi cette assertion avec force & avec un grand détail de toutes sortes d'observations, dans une dissertation imprimée à Strasbourg, sous le titre *De figurâ telluris elliptico-sphæroidæ*.

Cette diversité de sentimens fait naître deux réflexions très simples. 1°. D'où fait-on que Mrs. de Maupertuis & de la Condamine ont mieux observé que les savans que je viens de nommer ? que les calculs de ceux-ci sont évidemment défectueux, leur maniere de voir, fausse, illusoire, précipitée, &c ? qu'au contraire la raison & la justesse sont toutes entieres dans les opérations des académiciens qui jouissent du suffrage de M^r. de Buffon ? Je crois bien fermement que cela ne se prouvera pas avec toute l'aissance possible. Aussi M^r. de Buffon a-t-il jugé prudemment qu'il ne devoit pas s'en charger. 2°. Dans tous les cas où les observations & les calculs astronomiques ne s'accordent pas, on prend un milieu ; & ce milieu devient le point où les savans s'arrêtent, comme au vrai résultat des opérations diverses (a). Il paroît donc que,

(a) Je n'examine pas si cette méthode conduit bien sûrement à la vérité ; je crois avoir montré ailleurs qu'elle pouvoit en éloigner plus que si on s'attachoit à l'un des sentimens opposés. Mais j'ai déjà averti que dans l'examen des *Epoques*, je suivois les notions reçues, & que mes opinions privées n'y entroient pour rien.

I. Janvier 1780.

III

puisque de grands astronomes ont jugé la terre aplatie vers les poles, & que d'autres tout aussi grands l'ont cru allongée, il faut prendre le milieu de ces assertions, & regarder la terre comme n'étant ni allongée ni aplatie.

Mais ce qui est sur-tout remarquable, c'est que la confiance, que les calculs de M^r. de la Condamine & de ses adhérens pourroient inspirer au préjudice des deux Cassini, Picard & des autres, leur est absolument ôtée par M^r. de Buffon lui-même. L'illustre naturaliste nous avertit, *que si l'on examine de près la mesure par laquelle on a déterminé la figure de la terre, on verra bien qu'il entre de l'hypothétique dans cette détermination.* Voilà donc ce fameux renflement de la terre sur l'équateur, fondé sur des suppositions, sur des opinions hypothétiques. Comment donc devient-il une démonstration de la liquéfaction de la terre ? comment nous le donne-t-on pour telle dans toute la rigueur de la stricte logique ?

Mais quel est cet hypothétique qui entre dans cette détermination ? C'est, dit M^r. de Buffon, qu'elle suppose que la terre a une figure courbe régulière, au lieu qu'on peut penser qu'elle n'a peut-être aucune figure régulière (a), & qu'ainsi la mesure de

Hist. nat.
t. I. p. 165.

(a) Que d'autres vues purement hypothétiques dans les calculs des astronomes ! Que de manières de voir & de conclure, qui différencient à l'infini

deux degrés, prise à la même élévation du pôle, peut être très-différente; de manière que, *quoiqu'on ait exactement la longueur d'un degré au cercle polaire & à l'équateur*, l'on ne peut néanmoins rien conclure de définitif.

Après cette observation, M^r. de Buffon se rend arbitre absolu des calculs qui regardent le prétendu renflement de la terre sur l'équateur, condamne de plein droit Messieurs les académiciens de la Laponie & du Perou, rejette leur supputation d'un 175^e, & la réduit à un 230^e.

Reprenons un moment. L'applatiffement de la terre vers les pôles est contredit par de très-habiles astronomes; ceux, qui l'ont enseigné, se font fondés sur des hypothèses, que M^r. de Buffon croit être fausses; leur calcul est certainement erroné & considérablement exagéré: & cependant cet *applatiffement* est une preuve démonstrative, que la terre a été dans un état de fusion. J'avoue que cette logique est trop *stricte* pour moi, je n'y comprends rien du tout.

Maintenant, supposons l'élévation de la

l'infini le résultat de leurs opérations! En mesurant son degré, Mr. de la Condamine, à ce qu'il fait entendre lui-même, n'étoit occupé que du mouvement de la terre & des rapports de ce mouvement avec l'applatiffement des pôles!... Y a-t il deux astronomes au monde qui aient pu s'accorder sur la grandeur & l'éloignement du soleil? Voyez ci-dessus, p. 17.

terre sur l'équateur bien constatée, que s'enfuit-il ? Est-elle un argument sans réplique de la fusion de la terre ? Pour qu'elle le fût, il faudroit au moins quatre choses ; voyons si nous aurons le bonheur de les rencontrer.

Il faudroit 1^o. que l'Être, qui, suivant M^r. de Buffon, a créé la matière in principio, que cette main puissante qui a certainement communiqué l'impulsion aux planètes, n'eût pu en aucune sorte donner à la terre une forme aplatie vers les poles, sans l'avoir préalablement mis dans un état de liquéfaction. Or il paroît que cette assertion ne sera pas adoptée sans quelque résistance par ces gens du vieux & bon tems qui croient que le Créateur a pu donner aux planètes toutes les especes de formes ; & que celle d'un globe aplati vers les poles, n'est point exceptée.

Il faudroit 2^o. démontrer clairement, par des calculs bien justes & bien sûrs, qu'un globe liquéfié, tournant sur son axe avec la vitesse de la terre, ne peut prendre une élévation plus grande ni plus petite, que celle d'un 230^e. Sans cette démonstration, on ne peut rien conclure en faveur de la liquéfaction. Cela est si vrai que, s'il est prouvé qu'un globe liquéfié & tournant comme la terre, ne seroit pas renflé sur l'équateur dans cette juste proportion, il seroit évident que le renflement de la terre n'est pas l'effet de sa liquéfaction. Or il paroît qu'on n'a point songé encore à bien proportionner les calculs à l'effet réel de la force centrifuge, puisqu'on n'a point

fongé encore à s'accorder dans la mesure du renflement de l'équateur.

Il faudroit 3^o. qu'aucune cause naturelle n'eût pu produire cet effet sur un corps qui ne fût point en fusion. Il faudroit démontrer, par exemple, que durant l'empire universel d'un océan de 20,000 ans, les terres mobiles & inconsistantes n'ont pu s'amasser, par la même force centrifuge, sous l'équateur en tant soit peu plus grande quantité que sous les poles, dans l'excès d'un 230^e. seulement.

Il faudroit 4^o. nous dire pourquoi le soleil, qui est constamment dans un état de fusion, & qui dans cet état tourne en 25 jours sur son axe (a) avec une vitesse infiniment supérieure à celle de la terre, n'est point applati vers les poles ni renflé à l'équateur (b). C'est-là

(a) Je ne prétends point contredire ici les doutes que j'ai proposés ailleurs touchant l'argument tiré des taches du soleil en faveur de sa rotation. (Voyez le journal du 15 Fev. 1779. p. 247. — 1. Mai. p. 28. — *La nature considérée*. N^o 6. 1779). J'admets toutes les suppositions reçues, pour ne pas m'arrêter à des discussions étrangères à mon but.

(b) J'ai connu des astronomes qui, avoient que les meilleurs télescopes ne nous apprennent rien de l'applatissément du soleil vers les poles, assureroient néanmoins que cet applatissément étoit incontestable, puisque le soleil tournoit sur son axe. C'est ainsi que s'accrédite ce genre de paralogisme, qui dans le langage de la *stricte logique* est appelé *cercle vicieux*, & qui fait aujourd'hui la base d'un très-grand nombre de systèmes dans tous les genres de sciences

15. Janvier 1780.

115

certainement ce qui demande un éclaircissement bien médité & bien réfléchi. Car voyez, je vous prie, vous qui vous intéressez à la gloire des hypothèses de M^r. de Buffon, combien d'incrédules ne va pas faire cette seule objection. La terre durant le très-petit espace de tems qu'a duré sa liquéfaction, s'est renflée d'un 175^e, tout au moins d'un 230^e; & le soleil durant plus de 200,000 ans (Que de siècles n'a-t-il pas existé avant la terre !), toujours en fusion, toujours tournant sur son axe avec une rapidité inconcevable, n'a rien changé à sa figure primitive ? O secret profond ! ô mystère de physique & d'astronomie, plus impénétrable que tous les mystères de la foi chrétienne !

SECONDE PREUVE de la liquéfaction primitive de la terre : *La chaleur intérieure de la terre encore subsistante.*

Pour donner à cette preuve le ton de la *stricte logique*, on doit l'énoncer de la manière suivante : *La terre est échauffée par un*

ces. L'un prouve que la terre a tourné sur son axe dans un état de liquéfaction, puisqu'elle est aplatie vers les poles; l'autre prouve que le soleil a les poles aplatis, puisque dans son état de fusion il tourne sur son axe. M^r. de Buffon lui-même tantôt prouve que la terre doit être réellement élevée sur l'équateur, par sa liquéfaction primitive (p. 58), & tantôt il prouve sa liquéfaction primitive par son élévation sur l'équateur (p. 17.). Puissante dialectique ! *Stricte & rigoureuse logique !*

un feu intérieur, donc elle a été d'abord dans un état de liquéfaction.

J'avoue que je connois plus d'un logicien fameux pour avoir dévoré avec une patience édifiante tous les argumens in *Baraliphton* & *Frisefomorum*, qui ne sentira pas la justesse de cette conséquence. Les plus chicanneurs nieront d'abord cette liquéfaction, & prétendront que l'argument ne prouve tout au plus qu'une simple *incandescence*. En effet, quand la chaleur *encore subsistante de la terre* feroit l'effet & la suite d'une plus grande chaleur primitive, rien n'obligeroit d'étendre le premier degré de chaleur jusqu'à la *liquéfaction*. Ainsi la *rigueur de la stricte logique* est encore ici en défaut.

Mais il y a bien d'autres points à discuter dans cette affaire. 1^o. Est-il bien certain qu'un corps ne sauroit être échauffé, sans l'avoir été autrefois davantage? — 2^o. Les matieres inflammables, qui toutes sont postérieures de 30,000 ans à la liquéfaction de la terre (p. 191.), dont le volume s'est augmenté & s'augmente encore tous les jours *d'une maniere trop immense pour qu'on puisse se la représenter* (p. 190.), ces matieres, dis-je, ne pourroient-elles pas nourrir, renforcer, provoquer même des feux qui échauffaient le sein de la terre? — 3^o. Ne doit-on pas quelque respect à ce très-ancien raisonnement de tant de mille phyficiens, qui depuis la création du monde ont raisonné sur sa constitution physique d'une maniere conforme à la croiance des Chrétiens & à l'autorité

de l'Histoire sainte. " Dieu, disoient-ils, n'a
 „ pas créé la terre pour être un globe stérile & inhabitable. Il en a fait un séjour
 „ propre à l'homme à qui il destinoit cette
 „ riche & agréable demeure. Dans cette vue
 „ il l'a pourvue de la chaleur nécessaire à
 „ la végétation des plantes, à la reproduction & à la conservation des animaux, &
 „ enfin au bien-être du maître & possesseur de
 „ ce beau domaine „ Si ce raisonnement
 ne paroît pas absolument absurde au naturaliste qui reconnoit *la matiere créée in principio*, qui admire & respecte profondément l'auteur de la nature, je ne vois pas pourquoi l'idée d'une liquéfaction primitive seroit nécessaire pour expliquer *la chaleur encore subsistante de la terre*.

TROISIEME PREUVE de la liquéfaction primitive de la terre : *Le produit de cette action de feu, c'est-à-dire, le verre dans toutes les substances terrestres.*

Où je me trompe grossièrement, ou cette preuve est fondée sur le principe suivant. La matiere primitive n'a pu être que ce qu'elle devient par l'action du feu ; or par l'action du feu elle devient verre ; donc d'abord elle a été verre.

Mais l'opinion de ces vieux physiciens dont je viens de parler, ne dérange-t-elle rien dans ce raisonnement. Dieu dans l'intention de former un monde habitable, a-t-il dû, a-t-il pu raisonnablement le créer tel qu'il est après l'action du feu ? — Dieu qui a créé *la matiere in principio*, n'a-t-il absolument

pu créer que du verre ? — La matière quelle qu'elle soit, créée ou incréée, éternelle ou produite dans le tems, doit avoir nécessairement un dernier résultat dès qu'elle est composée. Mais par quel argument prouvera-t-on que ce dernier résultat est exactement l'état de la matière au moment de sa création ? Que diroit-on d'un homme qui après avoir fondu un louis-d'or, prétendrait qu'il est sorti dans cet état de l'hôtel des monnoies ?

Cependant ne refusons pas de discuter l'argument *a posteriori*, en lui-même, sans y mêler les idées de créateur, de création, ou de causes finales; car *on doit autant qu'on peut, en physique s'abstenir d'avoir recours aux causes qui sont hors de la nature..* Il s'agit du verre qu'on dit être le *produit de l'action du feu*. Je puis assurer que rien n'est moins le produit de l'action du feu que le verre. Il est vrai qu'en dernier résultat des opérations du feu le plus violent il ne reste ordinairement que du verre. Mais pourquoi cela ? C'est que le feu ne peut rien sur le verre, j'entends sur le verre pur, sur le verre dégagé de tout mélange de matière susceptible de fusion, sur le *verre primitif*, si l'on veut absolument que je le nomme ainsi. C'est une chose avouée des plus savans chymistes; que le verre pur n'entre jamais en fusion à quelque feu que ce soit; que les miroirs ardents les plus efficaces n'y peuvent rien du tout (a). Or

H. nat.
t. 1. p. 131.

(a) " La terre vitrifiable, dit Mr. Macquer, est la plus pesante, la plus dure, la plus fixe,

15. Janvier 1780.

119

Or je demande s'il est raisonnable de regarder comme la matière propre du soleil, comme la matière primitive de la terre, la seule matière qui ne peut entrer en fusion par quelque moyen connu que ce soit ? & s'il n'est pas plus naturel de raisonner ainsi. " Le verre est de toutes les matières connues la seule qui n'entre jamais en fusion. Donc il n'est point vraisemblable que le soleil soit composé de cette matière ; ni que la terre qui est réellement composée de cette matière, ait jamais été dans un état de fusion (a) „

„ la plus infusible, & même la plus *apyre*
„ de toutes les terres, lorsqu'elle est dans sa
„ plus grande pureté. . . . J'ai été témoin d'une
„ belle expérience relative à cet objet, qu'un
„ amateur zélé & éclairé fit faire. On mêla de
„ la poudre de diamant avec la quantité d'alkali
„ fixe, suffisante pour vitrifier parfaitement toute
„ autre matière terreuse ; on exposa ce mélange
„ à un feu de vitrification, plus que suffisant
„ pour les vitrifications les plus difficiles ; &
„ après l'opération, non-seulement on ne trouva
„ point de verre dans le creuset, mais l'alkali
„ s'étoit dissipé en partie par la grande violence
„ du feu, & la poudre de diamant n'avoit pas
„ même éprouvé un commencement de fusion „
Dict. de chymie, art. Terre.

(a) Ces observations sur la fixité & l'infusibilité du verre ne sont pas contradictoires à ce que j'ai dit ci-dessus (p. 12) de l'impossibilité de soustraire à la fusion la comète créatrice. Je parlois dans les principes de Mr. de Buffon qui regarde toutes les matières, & le verre en particulier, comme très-fusibles. Il avoit dit autrefois que les *matières calcaires étoient les seules* qui ne pouvoient être fondues par aucun feu

II. Part.

I connu

En vain dira-t-on que le verre se fonderoit dans le soleil. Cette assertion n'étant fondée que sur des conjectures, aiant déjà contre elle l'expérience faite avec les plus excellens miroirs, doit être regardée comme une ressource de système. Fût-elle vraie en elle-même, sa vérification demeurant éternellement impossible dans ce monde physique, elle ne doit jamais entrer dans les moyens du vrai savant. Enfin quelque jugement qu'on en porte, il restera toujours vrai, que M^r. de Buffon a donné au soleil & à la terre précisément la seule matiere qu'on connoisse en chymie ne pouvoir pas entrer en fusion.

J'oubliais de faire une exception à ce que dit M^r. de Buffon *du produit du feu, c'est-à-dire, du verre dans toutes les substances terrestres.* M^r. de Buffon se trompe. L'or n'a jamais été réduit en verre; & l'on ne connoit aucun moyen de l'y réduire. Les feux les plus extrêmes n'y peuvent rien (a). Il se

connu; il vient d'abolir cette exception, en convenant que Mr. d'Arcet a fondu du *spath calcaire*. p. 408. Mais si les matieres calcaires lui paroissent les seules infusibles par tout feu connu, il croyoit donc & croit encore le verre, le verre pur, son *verre primitif* en un mot, sujet à être fondu par un feu connu.

(a) Homberg a prétendu avoir vitrifié l'or au foyer d'une des grandes lentilles de Tchirnauzen, mais cette expérience n'a certainement existé que dans l'idée de ce chymiste. Mrs. Brisson, Lavoisier, Cadet, Macquer &c, ont en vain essayé de la répéter avec la même lentille. —
 " L'action du feu, dit Mr. Macquer, n'occasions aucune altération à l'or; lorsqu'on l'y
 „ expose

liquéfié aisément, mais il persévère dans cet état sans essuier aucune altération. Voilà donc *une substance terrestre*, qui n'est pas verre.

Vu la facilité de l'or à se liquéfier, à se conserver dans le feu le plus terrible, je serois bien tenté d'en faire la matière du soleil. Je comprendrois bien mieux pourquoi cet astre est fluide, que si je le supposois de verre qui ne flue jamais; je comprendrois encore comment il se conserve depuis 6 mille ans (& l'on veut depuis 75,000) sans altération ni évaporation quelconque; je comprendrois presque comment par ses feux il fait

„ expose il rougit d'abord, & quand il est d'un
 „ rouge ardent comme un charbon allumé, il se
 „ fond aussi-tôt : sa surface a purlors une cou-
 „ leur d'un verd tendre, comme l'aigue marine.
 „ Il ne s'éleve de l'or, pendant sa fusion, au-
 „ cune vapeur en fumée; & si on le repose après
 „ qu'il est refroidi, on trouve qu'il n'a souffert
 „ aucun déchet. On peut tenir ce métal pen-
 „ dant très long-tems en fusion à un feu très-
 „ violent, sans qu'il souffre aucune perte. Kunc-
 „ kel en a tenu à un feu de verrerie pendant
 „ plus d'un mois, & Boele encore plus long-
 „ tems, sans qu'il ait diminué d'un seul grain,
 „ ni reçu la moindre altération. . . . Tout ce
 „ qu'on vient de dire des propriétés de l'or, doit
 „ le faire regarder comme un métal fixe, indé-
 „ tructible & indécomposable,, *Dic. de Chymie.*
 Art. Or. Mr. Macquer examine ensuite ce que
 deviendroit l'or, s'il étoit placé dans le soleil;
 vaine recherche, & qui, comme je viens de l'ob-
 server, ne conduit à rien. Il finit par dire que
 dans ce cas l'or se réduiroit peut-être en vapeurs.
 Ces vapeurs même ne seroient qu'or atténué; un
 léger degré de condensation en seroit cette plus
 précieuse que Jupiter savoit appeller avec tant
 d'art au secours de ses amours. 51

naître l'or dans le sein des montagnes; enfin je comprendrois pourquoi l'or est le plus pur, le plus salubre, le plus inaltérable, le plus précieux de tous les métaux, par son analogie avec le magnifique & bienfaisant soleil.... Mais, garre l'esprit de systême.... Cependant, un soleil d'or seroit une belle chose!

Je prouverai bientôt que si la terre n'avoit été d'abord que du verre, elle ne seroit point encore autre chose; elle seroit encore aujourd'hui, c'est-à-dire, à la 75,000^e. année de son âge, une masse de verre, tout uniment de verre, sans qu'on y apperçût le moindre vestige de végétation & de vie, sans y voir une pierre, un métal, ni quoi que ce soit, sinon du verre pur. C'est ce que je prouverai *dans toute la rigueur de la plus stricte logique*. Mais pour ne pas mêler les *Epoques*, je ne précipiterai pas mes réflexions, & m'en tiendrai au sage avis d'Horace :

A. P: ... *Jàm nunc dicat jàm nunc debentia dici ;
Pleraque differat, & præsens in tempus omittat.*



De la Fatalité, épître, précédée d'un discours sur quelques objets de littérature & de morale. Par Mr. Fallet. A Paris chez Moutard. 1779.

LA désoiante doctrine du hazard, d'une destinée aveugle, fortuitement & immuablement arrêtée, porte nécessairement l'esfroi dans

15. Janvier 1780.

113

toutes les ames sensibles. L'amour du bonheur, enraciné dans le cœur de l'homme, dirige naturellement son effort vers la foi d'une Providence active, vigilante, juste, toute-puissante, exorable & amie de ses créatures. M^r. F. embellit cette observation des graces de la poésie. Si dans sa maniere de traiter ce sujet vraiment philosophique, il y a quelques fois de l'incorrection & de la foiblesse, l'esprit du lecteur est toujours satisfait par la vérité & la dignité des idées. Le suicide, devenu une des grandes plaies de l'humanité, & dont les dégâts croissent tous les jours, suivant que les mœurs & la religion se corrompent, anime particulièrement la verve du poète. Il ramene le malheureux, presque désespéré, dans le sein de la tranquillité dont la religion lui montre les motifs & les moïens.

*Quoi ! je méconnoîtrois ton auguste bonté,
Grand Dieu, quand chaque instant à ma vie*

ajouté,
Est un bienfait nouveau de ta main secourable ?

Est-ce à moi de percer la sainte obscurité

Dont tu veux à mes yeux couvrir ton équité ?

Non. J'adore en tremblant tes décrets que j'ignore.

N'accablent-ils que moi ces maux dont je me
plains ?

N'est-il point de mortels plus malheureux encore ?

Eh bien, je veux comme eux défier les destins,

Je veux, puisqu'il le faut, souffrir avec courage ;

Leur exemple m'instruit. Quand un riche or-
gueuilleux

D'un regard de pitié me contemple & m'outrage,

Que ma fierté décente en impose à ses yeux ;

S'il ne voit pas mes pleurs, je suis moins mal-
heureux.

Pour l'être moins encore, malgré le sort contraire,

Quand l'affreux souvenir de mon bonheur passé

*A mon ame oppressée offre sa coupe amere,
 Je n'éleverai plus un reproche insensé,
 Je m'écrierai : " Grand Dieu, cet indigent, mon*

*frere,
 Pour qui n'a lui jamais au sein de la misere
 L'espoir, même incertain, de la prospérité,
 A-peut-être à tes yeux mieux que moi mérité ;
 Et loin de se livrer au murmure, à l'audace,
 Au Dieu qui le poursuit, chaque jour il rend*

*grace ;
 Les maux le trouvent prêt, les biens sont imprévus,
 Mais ils en sont plus doux quand le ciel les envoie.
 Du plaisir, du malheur, puisque l'homme est la
 proie,
 Subissons notre sort, & ne nous plaignons plus.*

La piece finit par la vengeance de Dieu, qui veille sur les oppresseurs de l'innocence & de la vertu; quand elle éclate au jour des justices, & que dès ce monde elle frappe les coupables, les ténèbres, qui enveloppent la marche de la Providence, s'évanouissent; mais la généreuse charité du Chrétien opprimé ne saisit point ce moment pour insulter ses tyrans.

*. Un jour, un jour peut-être
 De tes yeux desfilés le bandeau tombera,
 L'auguste vérité se fera reconnoître,
 La sainte humanité par sa voix parlera,
 Et cette voix terrible & long-tems méconnue
 Appellera sur toi la honte & le remord.
 Tu verras ton opprobre, & détournant la vue,
 Tes lamentables cris invoqueront la mort.
 Les Dieux, pour te punir, te laisseront la vie,
 Tu vivras pour pleurer, tu vivras pour souffrir;
 Et je serai vengé. . . Mon ombre réjouie
 Dans le calme des nuits devant toi vient s'offrir;
 Tu la vois, tu frémis. . . Fortunée & paisible,
 Quel désordre elle jette dans ton sein déchiré!
 Tu pleures, ô malheureux. . . Si le courroux sacré
 A tes foibles esprits porte ce coup terrible.*

15. Janvier 1780.

125

*Compte sur mon secours ; oui, ton cœur désolé
Par mes soins généreux se verra consolé.
Va, mon ame à des pleurs ne peut être inflexible ;
Hélas ! j'ai trop souffert pour n'être pas sensible.*



Schema introductionis in universam theologiam 1778, cum discursu præliminari de origine, mutatione ac fatiſ theologię christianę. *Sans nom d'auteur, & sans lieu d'impression. 1. vol. in-4°. de 160 pages. Se trouve chez l'Imprimeur du Journal.*

LE discours qui est à la tête de cette introduction à la théologie, est plein de bonnes critiques, d'observations sages & d'excellentes vues pour la réformation des études théologiques. Le stile en est clair, mâle, éloquent & d'une très-bonne latinité ; on le lit avec intérêt & avec ce plaisir secret que la vérité produit toujours dans les ames droites quand elle est présentée d'une maniere digne d'elle. On y remarque néanmoins certains préjugés contre des théologiens célèbres, & d'autres préjugés en faveur de quelques savans très-peu connus dans le monde littéraire.

Quant à l'introduction même, elle est absolument indigne de l'auteur du discours. C'est un squelette alphabétique & algébrique qui n'est bon à rien qu'à gêner l'esprit, à corrompre le goût & à étouffer les talens des jeunes théologiens. On croit voir l'*Ars magna sciendi* du P. Kircher, qui pour être une jolie chose ne formera jamais de savant, ou quelque grimoire

moire mystérieux de Raymundus Lullus. Il me semble, qu'en fait de traité théologique à l'usage des écoles, celui de M^r. Hoök, que j'ai fait connoître *, remplit toutes les vues de réforme que les savans raisonnables ont portées sur cet objet.

* 1. Octob.
1773, p. 169.

Le *Tonnerre* est le mot du Logogriphe françois; *Mora*, où se trouve *Roma*, *Amor* & *Maro*, celui du latin.

*J*E suis un animal mordant ;
 Mon sexe est féminin ; pour dilater ma rate ,
 J'épluche souvent, en grondant ,
 Tout ce qui tombe sous ma patte.
 Si quelquefois (rarement cependant)
 Je suis sage & judicieuse ,
 Alors je suis officieuse ;
 Je découvre la vérité ,
 Je purge l'imposteur de sa fausse monnoie ,
 Le trop hardi, content de sa témérité ;
 Je fais réprimander celui qui se fourvoie ;
 Je rends service à la postérité.
 Quelqu'un me dit sans doute : Eh ! quel est donc
 ton être ?
 Un corps animé ? Point. Un corps sans ame ? Non ;
 Même les ignorans se parent de mon nom ;
 En voilà bien assez pour me faire connoître.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Novemb.) Dans la plupart des provinces de cet empire, on jouit actuellement d'une espece de calme, malgré quelques appareils de guerre du côté de la Moldavie. Les troubles qui depuis quelque tems désoloient la Natolie, ont pris tout-à-coup un tour favorable pour la Porte. Le fameux Gianikli-Ali-Bey consterné de la grande supériorité de son compétiteur Sappa Ochli, & de celle du Bacha, qui marchaient contre lui, & abandonné par la plus grande partie des siens, s'est enfui à Abdssa, pais indépendant situé près de la Georgie & de la Circassie, après avoir fait raser son château de Gianikli, brûler vives toutes ses femmes, à l'exception de deux d'entr'elles, & embarquer tout ce qui étoit possible de son mobilier. On a expédié des navires d'Asie à sa poursuite. En attendant la Natolie se trouve délivrée d'un ennemi dangereux & d'une guerre intestine très-ruineuse.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (le 10 Décembre.) On apprend avec beaucoup de satisfaction que les

II. Part:

K

travaux ordonnés par notre auguste Souveraine, à l'effet de rendre le Niefter navigable dans les endroits où se trouvent les chûtes d'eau les plus dangereuses, ont déjà si bien réussi que de grandes barques chargées peuvent franchir en toute sûreté ces cataractes. Cette faculté procurera sans contredit à l'avenir un grand avantage au commerce de la Russie, en ce que par la suite cette voie servira à transporter directement dans cet empire les productions du Levant, & nous mettra en état de les distribuer à un prix modique dans tout le Nord.

D'autre part, on est aussi informé que les pais arrosés par le Nieper se peuplent de plus en plus; & on ajoute que suivant toute apparence le voiage de Sa Majesté Imp., projeté pour le printems prochain, aura en partie pour objet la formation de plusieurs établissemens avantageux aux habitans de cette contrée.

Seize mille Arméniens catholiques, persécutés à Constantinople aussi bien par les Turcs que par les Arméniens schismatiques, ont eu recours à S. M. l'Impératrice pour la prier de les assister & de les protéger : cette Souveraine a daigné leur accorder une ville dans un territoire conquis pendant la dernière guerre au voisinage de la Crimée, où s'est transférée cette nation, & a donné à cette ville le nom de Nakacufan, comme capitale du pais; en outre l'Impératrice a ordonné que cette ville fût mise en meilleur état aux fraix de son trésor; que ses habitans ne seront tenus

15. Janvier 1780.

129

pendant trente ans de paier aucun tribut ; & que leur archevêque demeurant en Crimée se transportera à la cour pour conférer sur ce qu'il faudra faire pour affermir ce nouvel établissement. Ce prélat s'étant rendu ici, y fut très-bien reçu & accueilli ; on lui donna un carrosse de la cour, & il eut l'honneur de manger avec l'Impératrice. Il est revenu en Crimée avec des instructions qui consoleront pour toujours le corps des Arméniens catholiques de ce pais-là.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 10 Décembre.) Le 25 du mois dernier, on a célébré avec beaucoup de pompe le jour anniversaire du couronnement du Roi. La cour fut fort nombreuse. Sa Majesté se rendit avec une grande suite à l'église, où elle assista au Service divin. — Quoiqu'on ait dit que l'année prochaine il y auroit une diète extraordinaire, on commence pourtant à en douter, d'autant que les circonstances ne sont pas assez importantes pour la convoquer.

La Maison d'Autriche a accordé une pleine franchise à la ville de Brody, à cause de sa situation favorable pour le commerce. En conséquence, toutes les marchandises étrangères qui y arriveront, ne paieront qu'un simple droit d'un pour cent ; les productions du pais qui en seront exportées à l'étranger, ne seront pas non plus assujetties à un droit plus fort ; & en un mot, les négocians qui vou-

dront former des établissemens dans cette ville jouiront aussi de divers autres avantages ; en forte qu'on a tout lieu d'espérer que si les choses sont telles qu'on les rapporte, le commerce considérable qui s'éleva dans cette place, deviendra extrêmement avantageux à la Pologne en général.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 *Décemb.*) Le Roi vient de conférer le gouvernement militaire & politique de la place de Malaga au lieutenant-général marquis de Villafuerte : il vaquoit par la mort de Dom Francisco Cao de Benos, baron de Les y de Lodes, marquis de Rosalmonde, lieutenant-général des armées &c, décédé ici le 15 Novembre dans la 62^{me}. année de son âge. Ce général qui a servi 41 ans avec distinction, avoit été employé entre autres dans la dernière guerre d'Italie, sous les ordres de l'Infant Dom Philippe. — Depuis la procession qui a été faite avec les Reliques des protecteurs de cette ville, Dieu a exaucé nos prières par une pluie très-abondante, & les montagnes étant même actuellement couvertes de neige, nous éprouvons un froid fort vif.

Le Roi assiste à tous les conseils de guerre qui sont fort fréquens, & à l'issue desquels il est envoyé des couriers aux Puissances alliées & fut-tout à la cour de Versailles. On commence à sentir à Cadix les tristes effets de la guerre par la faillite de deux riches maisons de

15. Janvier 1780.

131

négocians, dont chacune fait perdre 360 mille piastres. — Dans un chapitre de l'Ordre de Charles III, que le Roi tint mardi dernier, Sa Majesté, après avoir armé chevalier de son cabinet le marquis d'Almodovar, ci-devant son ambassadeur à la cour de Londres, reçut en cérémonie le serment & la profession de ce seigneur, qui avoit déjà été créé grand-croix à l'érection de l'Ordre, mais dont l'absence pour le service du Roi ne lui avoit pas permis de s'acquiescer de ces devoirs.

Du camp de St. Roch (le 22 Novemb.)

La place ennemie a continué la semaine dernière son feu avec la même inégalité que la précédente : quelquefois il a été très-vif ; d'autres fois très-lent, & de tems en tems il a même cessé des heures entières : cependant ni de l'une ni de l'autre maniere il n'a produit d'effèt ; & il n'a pas causé le moindre dommage. Depuis le 16 au soir on a commencé à éprouver ici une bourasque violente, mêlée de pluie & de vent, qui a continué avec beaucoup de véhémence ; de sorte que le commandant Dom Antonio Barcelo a été obligé avec une partie des vaisseaux sous ses ordres de mouiller à la rade de Ceuta ; & jusqu'aujourd'hui il ne lui a pas été possible de reprendre sa station. On a pareillement vu rentrer dans le détroit l'escadre de vaisseaux de guerre & de frégates, que commande Dom Juan de Langara, & qui n'a pu non plus reprendre jusqu'ici sa croisiere, à cause du vent contraire.

K 3

L'on s'est emparé de deux bâtimens, chargés de vivres & de charbon de terre, qui étoient sortis de Tanger pour se glisser dans la place de Gibraltar à la faveur d'une nuit très-obscur & orageuse : mais par la vigilance de nos commandans, notamment du lieutenant d'infanterie, Dom Melchior de Mesa, qui commande le chebec l'Afrique, & de l'officier aventurier Dom Estevan Yoel y Barcelo, auquel on a confié le commandement du chebec particulier, la Solitude ou le Valenciano (ces deux bâtimens se trouvant le plus à portée), toutes les manœuvres, que les deux navires tenterent pour parvenir à leur destination, furent inutiles, ainsi que les efforts que la place ennemie fit de son côté, en détachant quelques chaloupes & bateaux à rames pour protéger leur entrée. L'on fit la même diligence pour intercepter un troisième bâtiment, qu'on savoit devoir sortir aussi du port de Tanger & profiter de la circonstance favorable du violent orage : mais on ne put réussir à s'en emparer, les vents & les courans favorisant beaucoup ce bâtiment d'ailleurs très-bon voilier.

Les lettres de Cadix annoncent la navigation malheureuse du vaisseau le Dragon de 64 canons, qui étoit parti de la Corogne le 28 Septembre, afin de porter à Dom Antonio de Ulloa l'ordre d'envoier une escorte au navire le Bon-Conseil, ou pour exécuter lui-même cette commission, au cas qu'il ne trouvât point ce général. Le Dragon est rentré le 24 Novembre à Cadix très-maltraité, sans

15. *Janvier* 1780.

133

avoir pu remplir ni l'un ni l'autre de ces objets. — La frégate la *Sainte-Marguerite* de 28 canons, a été prise par le vaisseau anglois le *Houffart* de 44.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 6 Décembre.*) Le baron de la Houze, ministre désigné de la cour de Versailles pour résider ici, a eu sa première audience, dans laquelle ce ministre a eu l'honneur de présenter ses lettres de créance à Sa Majesté.

Une lettre de Norvege porte qu'au commencement du mois passé deux navires américains, récemment arrivés de Gothenbourg où ils avoient pris un chargement pour leur retour, étoient venus jeter l'ancre dans le port de Fleckerøe sous le canon de la forteresse de Fréderichsholm, afin d'y chercher un abri contre la grande flotte marchande angloise, par laquelle effectivement ils avoient été suivis de fort près, puisqu'elle étoit entrée dans le même port peu après qu'ils s'y furent réfugiés eux-mêmes, & la flotte angloise aiant paru faire des dispositions pour les attaquer, le commandant de la place fit déclarer au consul britannique qui y réside, ainsi qu'aux commandans des bâtimens de sa nation, " que du moment qu'ils feroient mine de tenter le moindre acte de violence, soit dans le port, soit à la vue de la forteresse, il feroit faire feu sur eux de toute son artillerie, sans aucun ménagement, en les rendant responsables

de toutes les fuites qui pourroient résulter de cette affaire „ Cette Lettre ajoute , que les Anglois réfléchissant sur une déclaration aussi ferme , avoient pris le parti de se retirer , sans faire la moindre insulte aux Américains , & que la conduite vigoureuse que le commandant de Frédérichsholm a tenue en cette occasion , avoit été fort approuvée.

I T A L I E.

ROME (*le 15 Décembre.*) Le 11 au matin , on apprit avec douleur la mort du cardinal Alexandre Albani , premier diacre du sacré-collége , ministre-plénipotentiaire de L. M. I. & R. A. auprès du St. Siège , protecteur des églises d'Allemagne & de celles qui sont sous la domination du Roi de Sardaigne. Il étoit né le 15 Octobre 1692 , & le 21 Juillet 1721 , il fut créé cardinal par le Pape Innocent XIII de glorieuse mémoire. La veille on le trouvoit mieux , quand sur les 7 heures du soir il donna les signes du danger où il se trouvoit : il reçut les Sacremens avec beaucoup d'édification & disposa de quelques pensions. On fait qu'il laissa sa belle maison de campagne au fils aîné du prince Albani , sa bibliothèque considérable au second fils du dit prince qui est prélat. La religion perd un cardinal qui l'a toujours voulu servir sans autre considération que celle de son devoir & de ses obligations. Les sciences & les beaux arts perdent en même tems un protecteur éclairé.

Le 13, le Pape tint un consistoire secret, dans lequel Sa Sainteté préconisa premier évêque de Carpi l'abbé Beninçafa, ex-Jésuite de Modene; c'est le même qui en 1773 le jour de Noël, fut arrêté & lié publiquement dans la rue la plus fréquentée, puis conduit au château Saint-Ange où il a été jusqu'à ce qu'il fut délivré avec ses autres compagnons, & vers ce tems il lui fut insinué de sortir de Rome. Après quelque tems le Sérénissime Duc de Modene le fit un de ses conseillers, le nomma au bénéfice de Carpi; & puis voulant faire de Carpi un évêché, ce prince le lui a conféré. Le souverain Pontife l'a dispensé de venir ici, & lui a permis par un bref particulier de se faire sacrer par l'évêque le plus voisin de sa résidence épiscopale.

Le projet de réunir dans un grand canal qui passera par les Chianes, les eaux stagnantes du territoire de Chiufi, ne peut s'exécuter qu'autant que celles de la riviere de Tresa qui coule dans les environs de la ville de la Pieve, seront rassemblées; en conséquence, S. A. R. le Grand-Duc de Toscane a demandé à Sa Sainteté que ce second canal fût d'abord tracé, avant de procéder à celui des Chianes qui doit rendre à toutes ces contrées la salubrité de l'air. Sa Sainteté, empressée de concourir à tout ce qui tient à l'avantage de ses sujets, a nommé commissaires apostoliques pour cet objet, Msgr. Passionei, secrétaire des eaux, ainsi que le chanoine Fantoni, & deux autres ingénieurs qui vont se rendre sur les lieux, afin de concerter le

plan des travaux à faire avec les commissaires de S. A. R.

Le chevalier Dom Nicolas Azzara, ministre du Roi Catholique près du St. Siège, pour éterniser la mémoire du célèbre peintre de ce siècle, le chevalier Antoine-Raphaël Mengs, Saxon de nation, mort dernièrement ici, & laisser un témoignage de son amitié pour lui, a fait ériger à ses fraix dans l'église de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dite la Rotonde, près de l'autel de Sainte-Agnès, le buste de l'illustre défunt dans un cadre en forme ovale. — La Reine de Portugal a chargé le commandeur de Menezès, son ministre-plénipotentiaire près du St. Siège, de faire travailler par le chevalier Pompée Battoni, célèbre peintre, un grand tableau d'autel, représentant le Sacré-Cœur de Jesus en vénération dans les quatre parties du monde, qui doivent y être exprimées, Sa Majesté Très-Fidèle s'engageant à paier pour ce tableau trois mille scudis.

Des lettres de Bologne du 27 Novembre portent, qu'on y ressentoit encore de petites secouffes de tremblement de terre, que la voute de la chapelle de la Ste. Trinité s'étoit écroulée, que le nouveau théâtre avoit été fort endommagé, & que toute la ville étoit en prieres pour intéresser le Ciel à ses malheurs.

A L L E M A G N E.

V I E N N E (le 20^e Décembre.) Le huit,

15. Janvier 1780.

137

fête de l'Immaculée Conception , l'une de celles que célèbre solennellement l'Ordre de la Toison - d'or , l'Empereur se rendit à onze heures du matin avec une suite superbe à la cathédrale de Saint-Etienne , où Son Em. le cardinal de Migazzi , prince archevêque de cette ville , officia pontificalement à la Messe solennelle qui y fut célébrée.

Le baron de Metzbourg , ci-devant secrétaire de légation de cette cour à celle de Dannemarck , & qui a été nommé , il y a peu de tems , chargé d'affaires à la cour de Varsovie , où il ne s'étoit pas encore rendu , vient d'être nommé chargé d'affaires près la cour de Saxe.

RATISBONNE (le 15 Décembre.) On a distribué ici depuis la semaine dernière copie de la lettre circulaire , adressée par M^r. le comte de Metternich aux Etats de l'Empire de la religion catholique , écrite de Coblence , en date du 23 Octobre dernier. Son Exc. leur représente dans cette lettre , “ qu'immédia-
,, tement après la mort de M^r. de Pistorius ,
,, envoyé de Mgrs. Les comtes en Westphalie ,
,, aiant demandé en vain dans ses lettres à
,, M^r. le comte regnant de Neuwied , di-
,, recteur du collège des comtes en West-
,, phalie , du 30 Décembre 1778 & du 23
,, Janvier de l'année courante , de convo-
,, quer une diète des comtes en Westphalie ,
,, pour consulter sur le choix d'un autre en-
,, voié de la religion catholique ; il lui avoit

„ proposé ensuite de ce, M^r. de Haimb
 „ pour envoieé, attendu que c'étoit le tour
 „ des membres catholiques de ce collège de
 „ proposer un envoieé de leur religion; mais
 „ que comme cette proposition avoit été re-
 „ jettée, ainsi que ses premières demandes,
 „ il s'étoit vu dans la nécessité de s'adresser
 „ pour le même sujet par une lettre circu-
 „ laire, aux seuls membres de la religion ca-
 „ tholique, pour être chargé du directoire,
 „ & pour la nomination d'un autre envoieé,
 „ tandis que Mg^r. le comte de Neuwied nom-
 „ moit au contraire de son côté M^r. de Fi-
 „ scher, envoieé de ce collège, sans l'avis des
 „ membres catholiques, d'où il s'en étoit
 „ suivi que le directoire de l'Empire avoit re-
 „ fusé, comme de raison, d'accepter son plein-
 „ pouvoir, refus qui avoit été cause que Mg^r.
 „ le comte de Neuwied avoit crié à l'injus-
 „ tice, & qui avoit engagé en même tems
 „ M^r. de Fischer de déclarer à la face de
 „ l'Empire, les membres catholiques du col-
 „ lège des comtes en Westphalie, suspendus
 „ de leur droit de voix & séance, sous le
 „ vain prétexte qu'ils n'avoient pas payé leurs
 „ contingens aux fraix du collège „ Enfin,
 „ le comte de Metternich déclare “ qu'il s'en
 „ rapporte aux extraits des actes du collège,
 „ joints à sa lettre, pour prouver que les Ca-
 „ tholiques sont en possession d'avoir alterna-
 „ tivement un envoieé catholique; & qu'il est
 „ par conséquent de l'intérêt de tous les Etats
 „ de l'Empire, de la religion catholique, de

15. Janvier 1780.

139

„ les maintenir dans ce droit & de témoi-
„ gner leur ressentiment, de ce qu'on tente
„ de les exclure de leur privilège sous le pré-
„ texte frivole du non paiement des arrerages
„ qu'on nie être dûs, & en les priant en mê-
„ me tems d'instruire leurs envoiés à la diète,
„ à l'effet de prendre en commun des mesures
„ efficaces pour faire admettre M^r. de Haimb.
„ en qualité d'envoïé du collège des comtes
„ en Westphalie, malgré les oppositions de
„ la part de ses membres protestans, & de
„ mettre en exécution le résultat de la con-
„ férence des envoiés catholiques du 12 Aout
„ 1775, pour résister avec fermeté à l'inten-
„ tion des Protestans, & de se munir de leur
„ côté des suffrages des comtes en Franconie
„ & en Westphalie „

BERLIN (le 25 Décembre.) “ *Questions
proposées par le Roi aux trois conseillers de
la chambre de justice de Berlin, Friedell,
Graun & Ransleben, à l'occasion de la révi-
sion d'un procès, faite par S. M. elle-même,
à Berlin, le 11 Décembre 1779.*

1^o. Un païsan à qui on a pris chevaux,
charrette, charrue, & tout ce qui lui est né-
cessaire pour gagner sa subsistance, est-il dans
le cas d'être condamné par sentence à paier
les impôts ?...

Non, répondirent les trois conseillers.

2^o. Un meunier qui n'a point d'eau, pour
faire aller son moulin & qui ne peut rien ga-
gner d'ailleurs, peut-il en être équitablement
privé, pour n'avoir pas satisfait aux condi-
tions du bail ?

Répondu de même négativement.

“ Or, continua S. M., voici un gentilhomme qui veut pratiquer un étang; pour avoir plus d'eau, il fait creuser un fossé par lequel il y conduit l'eau d'une petite riviere qui fait aller un moulin: le meunier n'ayant plus d'eau, son moulin reste dans l'inaction durant la plus grande partie de l'année. Malgré cela, on prétend lui faire paier le bail comme ci-devant. Il ne fauroit y satisfaire, n'ayant plus sa recette accoutumée. Què fait en ce cas la chambre de justice de Custrin? Elle ordonne que le moulin soit vendu au plus offrant pour pouvoir satisfaire au louage dû au gentilhomme: pour comble d'injustice, cette sentence est confirmée par la chambre de justice de cette ville. Ces deux sentences prononcées contre le meunier Arnold, demeurant dans la Nouvelle-Marche, étant contraires à tous les principes du droit, aux intentions & à toutes les ordonnances de S. M., qui exige que la justice la plus scrupuleuse soit rendue au moindre de ses sujets de quel rang & condition qu'il puisse être, S. M. va faire à cette occasion un exemple de sévérité, capable d'effraier ceux des tribunaux de justice, établis dans ses états, qui seront tentés de commettre des iniquités, des duretés aussi criantes. Ils doivent savoir que le païsan, le mendiant même, devant le tribunal de la justice doit, en qualité d'homme, aller de pair avec les Rois & les Princes dans une parfaite égalité.. Un collège de justice, qui ne craint pas d'exercer des actes d'injustice, est bien

15. Janvier 1780.

141

plus dangereux qu'une association de voleurs : on peut se garantir des attaques de ces derniers ; mais il est impossible de se mettre à l'abri des atteintes de ces scélérats, qui sous le manteau de la justice commettent impunément tout ce que leur ame dépravée leur suggere de criminel ; ils sont, encore une fois, pires que des brigands & méritent une double punition „

“ Au reste, S. M. fait notifier par la présente à tous ses collèges de justice, qu'elle vient de se choisir un nouveau chancelier ; & qu'en outre, elle veillera par elle-même à ce que la justice la plus exacte se fasse dorénavant dans chaque province de ses états. En conséquence elle ordonne 1^o. d'abrégér les procédures des procès & de les terminer aussi promptement qu'il sera possible. 2^o. que le nom de justice ne soit pas profané par des actes d'injustice ; & 3^o. d'observer une égalité parfaite entre les parties, sans aucune acception de personnes. Finalement S. M. fait avertir lesdits tribunaux, qu'elle punira de la manière la plus rigoureuse & la plus exemplaire ceux des présidens & conseillers qu'elle trouvera en défaut sur ces points ; c'est sur quoi tous les collèges de justice établis dans ses états, auront à se régler à l'avenir „ Donné à Berlin, le 11 Décembre.

(Signé) FREDERIC.

Un chacun s'empresse d'avoir un exemplaire de ce protocole. Parmi tant de titres qui assurent l'immortalité à ce Prince, celui-ci sera toujours cher à l'humanité. Quant à

L'affaire qui y a donné lieu, Sa Majesté a voulu d'autant plus statuer un exemple, en vengeant l'injustice faite au meunier à Pomertzig (terre appartenante à la maison de Schmettau), que des personnes de beaucoup de considération y étoient intéressées. Les conseillers Friedell, Graun & Ransleben ont été mis aux arrêts : le président de la régence à Custrin a reçu sa démission; & le baron de Fürst, grand-chancelier & chef de la justice, a été enveloppé lui-même dans cette disgrâce. Son successeur est M^r. Jean-Henri de Carmer, ministre d'état & de justice & président en chef des trois régences en Silésie. Dès que le protocole eut été tenu le 11, le Roi lui envoya un exprès, pour l'informer de sa nomination. Sa Majesté a établi en même tems une commission présidée par le baron de Zedlitz, ministre d'état & de justice, pour éclaircir encore davantage l'affaire en question, & examiner quelques conseillers de la régence de la Nouvelle-Marche à Custrin, mandés pour subir des interrogatoires.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 30 Décembre.) Le vicomte de la Herreria, ministre - plénipotentiaire de S. M. Catholique, s'étant plaint en général par son mémoire du 6 de ce mois de la navigation illicite des vaisseaux hollandois vers la baie de Gibraltar, il a mis sous les yeux de

15. Janvier 1780.

143

de L. H. P. quelques faits plus détaillés par un second mémoire de la teneur suivante.

Hauts & Puissans Seigneurs,

J'eus l'honneur d'exposer à V. H. P. le 6 de ce mois la conduite irréguliere que tiennent les vaisseaux de la marine marchande hollandoise, très-éloignée à la vérité de la neutralité, adoptée par V. H. P. pendant la présente guerre: j'ai actuellement celui de leur remettre les copies n^o. I. & II des réponses, données par ordre du Roi à Mr. le comte de Rechteren, en contestation aux offices, qu'il a présentés se plaignant avec une force ardente de la détention de quelques bâtimens hollandois, conduits par les escadres de S. M. stationnées dans le détroit de Gibraltar au port d'Algefires, où l'on étoit occupé à examiner les causes respectives de leur faisie.

Quoique Sa Maj. ne doute pas, que Mr. le comte de Rechteren fera de tout un rapport exact à Vos Hautes Puissances, cependant elle m'ordonne très-expresément de leur remettre les traductions susmentionnées, afin qu'elles soient sans retard instruites des intentions de Sa Maj. & des plaintes qui en résultent contre la marine marchande hollandoise, aux excès de laquelle le Roi ne doute nullement que V. H. P. mettront un frein. Le Roi est persuadé, que V. H. P. le sont également de sa bonté & constante correspondance envers elles, & de l'amitié & parfaite harmonie que S. M. souhaite de conserver toujours avec Vos Hautes Puissances.

A la Haye ce 8 Décembre 1779.

(Signé) Le vicomte de LA HERRERIA.

No. I. *Premiere lettre de Son Exc. le comte de Florida-Blanca, secretaire d'état de S. M. Catholique, à Mr. le comte de Rechteren, en réponse à l'office présenté par ce ministre le 13 Novembra 1779.*

Dans l'office, que vous m'avez présenté, Mon-

II. Part.

L. sieux

fièvre le comte, en date du 13 du courant, vous vous plaignez de la détention, qu'éprouvent les bâtimens hollandois, & notamment de celle des vaisseaux nommés la Concorde, la Gertrudis-Adriana & l'Espérance. Le Roi a ordonné, Monsieur, de demander en conséquence des informations exactes des motifs, qu'il peut y avoir eus pour les conduire à Algefires, voulant S. M. qu'on les lui fasse tenir le plutôt possible.

En attendant & pour que vous vous épargniez les ardentés plaintes générales, que vous répétez contre la marine de S. M. ainsi que contre les corsaires espagnols, le Roi m'ordonne de vous dire, que la conduite des bâtimens marchands hollandois envers cet état a été & qu'elle est maintenant contraire aux traités, au droit des gens, à toutes les loix de la guerre, à la bonne foi & à la neutralité, que les Etats-Généraux ont établie & adoptée, lesquels n'ont jamais été soupçonnés d'appuyer de pareils défordres : Que d'abord que Sa Maj. déterminâ le blocus de Gibraltar, elle vous fit donner, Monsieur le comte, connoissance, ainsi qu'à tous les autres ministres, afin qu'on fit instruire les bâtimens de leur nation, pour éviter par ce moyen des contraventions & des plaintes : Que, bien loin de s'être abstenus de contrevenir, les bâtimens hollandois se font au contraire, en dépit des ordres de Sa Majesté, distingués entre tous ceux des autres nations neutres, à porter à la place de Gibraltar toute espèce de secours, entrant & sortant furtivement, & passant avidement à y laisser jusques aux grains, qu'ils avoient à bord pour le compte des pourvoyeurs espagnols, destinés pour les armées de Sa Majesté, dont le fait vient d'être prouvé ce jour par la saisie d'un bâtiment hollandois, arrêté à Malaga, ainsi que par bien d'autres, lesquels à cet effet prétextent des faussetés démontrées & prouvées : Qu'au surplus on a découvert juridiquement, qu'ils sont munis de doubles polices pour tromper la vigilance de la marine & garde-côtes espagnols, lors même qu'ils se dirigent à Gibraltar & à Port-Mahon ; & finalement qu'ils cachent avec les

15. Janvier 1780.

145

mêmes artifices les marchandises chargées pour le compte des Anglois, dans le tems même qu'ils decouvrent avec la plus grande facilité aux corsaires anglois les effets, qui appartiennent aux Espagnols, pour qu'ils soient saisis, recevant les patrons & capitaines hollandois, pour récompense de ce manque de bonne foi, le frêt de la part des mêmes Anglois.

Comme tous ces faits sont prouvés & démontrés, le Roi a donné les ordres les plus stricts & les plus efficaces à son ministre à la Haye, pour se plaindre à L. H. P. de la conduite de la marine marchande hollandoise; & S. M. espere de l'amitié des Etats-Généraux, qu'ils opposeront un prompt remède à de tels désordres. En attendant la ponctualité efficace, j'aurai l'honneur de vous dire, que le parti pris est de faire arrêter les bâtimens hollandois, qui transporteront des vivres au détroit de Gibraltar, ou qui seront soupçonnés de naviguer avec d'autres effets de contrebande, ou qui appartiendront à des Anglois, dans la supposition que, lorsque L. H. P. trouveront & proposeront quelque précaution ou sûreté, que les vivres ou grains ou toute autre espèce de secours n'entreront pas dans la place bloquée, & que les corsaires & la marine angloise respecteront le pavillon de la république, & ne saisiront pas les effets espagnols qui seront à bord de leurs bâtimens, le Roi observera une égale attention, sans faire arrêter ni saisir d'autres effets que ceux qui seront reconnus être d'une vraie contrebande.

Le Roi m'ordonne de vous exposer tout ceci, en preuve de la justification inséparable de ses intentions royales & du souhait constant que Sa Majesté fait pour conserver toujours son amitié & bonne harmonie avec les Etats-Généraux. J'ai l'honneur d'être, &c.

N^o. II. *Seconde lettre du 17 Novembre 1779 du même au même.*

Monsieur,

Je reçois, Monsieur le comte, l'office que vous

L 2

me faites tenir ce jour, relativement au vaisseau hollandois du capitaine Jouke Reintjes détenu à Malaga. Ce capitaine doit être le plus pervers de tous les hommes, puisque, malgré l'avis qu'on lui donna, & malgré les coups de canon, que les bâtimens de guerre du Roi tirèrent sur lui, il entra à Gibraltar, débarqua & vendit dans la place bloquée les grains mêmes, qu'il transportoit pour les pourvoyeurs de l'armée de Sa Majesté. Après avoir resté près de trois mois dans la baie de Gibraltar, c'est-à-dire, depuis le 11 Août jusqu'au 30 Octobre, & craignant le châtement que sa méchanceté mérite, il sortit furtivement pendant une nuit obscure pour tâcher de n'être pas apperçu de nos vaisseaux, qui bloquent la place, en ramenant d'icelle avec lui certain nombre de familles pour soulager la place, ainsi qu'il est marqué dans l'office, que vous m'avez fait tenir : mais, le mauvais tems l'ayant obligé à relâcher dans le port de Malaga, il prétexte à présent d'avoir été saisi par les Anglois; & il tâche par ce moyen d'éviter d'être déclaré de bonne prise, ce dont avec justice il est menacé. On est occupé actuellement à lui faire son procès : on entendra en justice & avec la plus parfaite impartialité les raisons, qu'il pourra alléguer en sa faveur; & ensuite l'on procédera d'après ce qui résultera de la cause.

A l'égard des plaintes générales, produites de nouveau dans votre office, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai signifié dans ma lettre du 15 du courant, & à ce que je vous expose dans une autre séparée de ce jour : car, tant que les capitaines des bâtimens hollandois ne modéreront pas leur cupidité & leurs fraudes, ou que les Etats-Généraux ne trouveront pas le moyen de les en empêcher, comme le Roi le souhaite, les contraventions s'ensuivront, de même que les résolutions vigoureuses du Roi pour les contenir, quoique Sa^e Maj. espere se mettre d'accord à cet égard avec L. H. P, dont elle apprécie l'amitié, qu'elle souhaite de conserver. J'ai l'honneur d'être, &c.

Mrs. les ambassadeurs de France & d'Angleterre, à la suite de quatre ou cinq conférences que Leurs Exc. ont tenues à l'hôtel du comte de Mirabel, envoyé du Roi de Sardaigne, ont signé le 25 de ce mois une convention, consistant en plusieurs articles, qui par les circonstances particulieres & connues de l'escadre entrée dans le Texel, sous les ordres jadis de Paul Jones, pourroient être envisagées comme assez intéressantes, & les ordres doivent être partis à l'heure qu'il est pour que les commissaires nommés de part & d'autre viennent à l'échange immédiat des prisonniers anglois qui sont au Texel, & qu'on suppose au nombre d'environ 500 hommes. L'on apprend en ce moment, que le capitaine Jones, montant la frégate américaine, l'Alliance, a mis avant-hier en mer de la rade du Texel; & qu'en même tems il en est parti cinq vaisseaux de guerre de la république, aux ordres du contre-amiral comte Louis de Byland, qui monte le vaisseau la Princesse-Roiale : les autres sont les frégates l'Argo, capitaine Kinsbergen; le Faucon, capitaine Silvester; le Swieten, capitaine Nauman, & l'Alarme, capitaine Mulder. Les trois premiers doivent aller croiser dans la Méditerranée, & les deux autres se rendre aux Indes-occidentales. Une flotte de bâtimens marchands pour ces deux destinations, ainsi que pour les ports de France, d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre, a aussi mis ce jour-là à la voile du Texel sous l'escorte de ce convoi.

Les lettres de France des 20 & 24 Décembre, que nous avons reçues, ne font aucune mention de l'arrivée de la division du comte de Sade à Brest, beaucoup moins de la prise du vaisseau de guerre anglois, le Chatham, dont quelques feuilles publiques ont fait mention. Au contraire, l'on voit dans les lettres de Portsmouth du 9, " que le vaisseau le „ Chatham y entra le même matin, ayant „ ramené dans la Manche 41 voiles de la „ flotte de Lisbonne & d'Oporto, quoiqu'il „ eût été séparé par un coup de vent de son „ convoi; & que dans son trajet il avoit „ rencontré une escadre espagnole, qu'il sup- „ posoit être celle de Dom Louis de Cordo- „ va, retournant à Cadix, mais qu'elle l'a- „ voit laissé passer sans l'inquiéter &c. „. Dans une lettre du même port du 19 il est dit, „ que la veille le Chatham, capitaine Allen, „ avoit fait voile de Spithead pour le Nore, (embouchure de la Tamise), „.

Nous apprenons par les lettres d'Espagne, que depuis le 17 au 29 Novembre 15 navires marchands hollandois avoient été arrêtés & conduits dans différens ports du royaume par des vaisseaux & armateurs espagnols; savoir, à Cadix, la Marguerite, capitaine Roelof Tengner, allant de Kœnigsberg à Genes avec une cargaison de froment. 2^o. Le navire commandé par le capitaine Claas Poo, venant de Bordeaux avec de la farine & des pois. 3^o. La Vrouw Anna Catharina, capitaine Hartman Geerft, chargée de diverses marchandises d'Amsterdam & destinée pour Livourne. 4^o. La

Vreiheid, capitaine Claas Boit, chargée de fèves & partie de Bordeaux pour Barcelone. 5^o. La Minerve, capitaine Brans, chargée de Sardines de Falmouth pour Genes. 6^o. La Johanna Maria & Anna, capitaine Jan Kooper, allant de Rotterdam à Barcelone avec une charge de froment. 7^o. La Maria Elizabeth, capitaine Jan Jappe Molenaar, chargée de froment & d'autres marchandises, & allant de Rotterdam à Livourne. 8^o. La Juffrouw Johanna Maria, capitaine Teckle Sjoordo, chargée de froment & de viande, venant d'Amsterdam. 9^o. Le Goede-Hoop, capitaine Eldert Bandaris, chargé de diverses fortes de marchandises d'Amsterdam & destiné pour Nice, Genes & Livourne. 10^o. Le Jonge Arnold, capitaine And. Ellen, allant d'Archangel à Barcelone avec du froment. *A Algèfres* : 1^o. l'Economie, capitaine Jacob Jans Klein, allant de Bergen à Venise avec de la morue. 2^o. L'Herman, capitaine Joachim Fr. Parlo, parti de Rotterdam avec du froment pour Livourne. *A Malaga*. 1^o. Le Glowé, capitaine Autr. Claas Tromp, parti d'Amsterdam avec une charge de froment. 2^o. La Christiana, capitaine Ant. Hendrik, allant de Riga à Marseilles avec du froment. 3^o. Le Onverwagt, capitaine Claas Bubbefon, allant de l'Orient à Cette avec du poisson. Néanmoins la plupart de ces navires avoient déjà passé le détroit de Gibraltar & ne pouvoient par conséquent être soupçonnés d'avoir leur destination pour cette place. Les mêmes lettres ajoutent, que les navires de guerre & armateurs

mateurs espagnols continuoient à arrêter dans le détroit tous les navires neutres sans distinction, ce qui interrompoit entierement le commerce de la Méditerranée.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Décembre.) Le 15 le Roi se rendit à la chambre des pairs, & y ayant mandé les communes, S. M. donna son consentement au bill qui continue la taille sur les terres; à celui qui continue les droits sur la drêche; à celui qui tend à détenir les personnes soupçonnées de trahison en Amérique; & à celui qui permet l'entrée de la soie dite organfin. Ensuite S. M. se retira. Le lord North présenta aux communes un bill tendant à révoquer un acte qui défend la sortie des manufactures de laine & du verre d'Irlande, & un autre tendant à permettre l'entrée & la sortie d'Irlande pour commercer avec toutes les parties de l'Europe, de l'Afrique & de l'Amérique, en payant les mêmes droits qu'on paie dans la Grande-Bretagne; & on fit la première lecture de ces bills. Le 16 la cour envoya un courrier à Dublin avec des copies des résolutions prises en faveur du commerce d'Irlande, & une formule des actes que le parlement de ce pais-là doit passer en loi pour établir les mêmes droits d'entrée & de sortie sur les importations & exportations d'Irlande que paie l'Angleterre, afin de mettre les deux nations dans une parfaite égalité par rapport à leur commerce en général,

15. Janvier 1780.

151

à l'exception de celui d'Asie dont la compagnie des Indes jouit par privilège exclusif.

WHITEHALL (le 20 Décembre.) Le capitaine Lloyd, un des aides-de-camp de sir Henry Clinton, est arrivé ce matin en cette ville avec les dépêches suivantes de sir Henry Clinton au lord George Germaine, un des principaux secretares d'état de Sa Majesté.

NEW-YORK, le 19 Novembre 1779.

Mylord, comme je finissois avant-hier mes dépêches pour le paquebot, j'eus le plaisir, par l'arrivée d'un armateur de St. Augustin, de recevoir des lettres du gouverneur Tonym & du lieutenant-colonel Fuser, qui commande les troupes de cette garnison, pour me communiquer la très-importante nouvelle, que les troupes françoises, commandées par le comte d'Estaing en personne, & unies avec l'armée rebelle aux ordres du général Lincoln, avoient été repoussées avec une perte très-considérable en tentant d'emporter d'assaut les lignes de Savannah en Georgie, dans la matinée du 9 du mois dernier.

J'ai l'honneur de vous envoieer copies des lettres du gouverneur Tonym & du lieutenant-colonel Fuser, ainsi que copies & extraits d'autres lettres de différentes personnes, qui confirment toutes ce très-agréable événement.

L'armateur, aiant pris dans son passage une patache d'avis avec des dépêches du général Washington, me donne aussi occasion

d'en insérer ici copies, par lesquelles vous verrez qu'ils avoient non-seulement fixé leurs desseins vers le Sud ; mais qu'ils avoient aussi fait de grands préparatifs pour attaquer ces postes. Le capitaine Lloyd, un de mes aides-de-camp, aura l'honneur de vous remettre mes dépêches ; & je vous prie de vous en référer à lui à l'égard d'autres détails dont vous désireriez être informé. J'ai l'honneur, &c.

H. CLINTON.

Extrait d'une lettre du gouverneur Tonyn à sir H. Clinton, chevalier de l'Ordre du Bain, en date de St. Augustin, le 30 Octobre 1779.

Sir, " Permettez que j'aie l'honneur de vous féliciter de ce que le comte d'Estaing a levé le blocus de Savannah. — Quoique je n'aie point reçu de lettres du général Prevost depuis le 11 du mois dernier, je suis convaincu par des lettres de quelques marchands de Savannah, datées du 22 du courant, & reçues hier par des exprès, qu'il est rembarqué avec toutes ses troupes. Comme il y a apparence que Votre Excellence ne recevra pas encore sitôt une relation du général-major Prevost (le port de Savannah se trouvant encore bloqué), je tâcherai de vous faire rapport de ce qui est arrivé pendant le blocus, autant que je pourrai le faire, d'après les diverses lettres que j'ai vues, comme aussi d'après le rapport d'un exprès qui a été pendant tout ce tems à Savannah, & qui, quoiqu'il soit mulâtre, me paroît être un homme très-intelligent „

" Au commencement du mois de Septembre dernier, le général Prevost reçut avis, que le comte d'Estaing étoit arrivé sur la côte avec la flotte françoise. Mercredi 8 Septembre les troupes françoises débarquerent, se réunirent le Samedi

medi suivant avec les rebelles, & investirent la ville. Le 15 le comte-la fit sommer de se rendre; surquoi on lui donna une réponse négative, tandis que le capitaine Moncrieffe étoit infatigablement occupé à mettre la place en bon état de défense, vu qu'au moment de la sommation il n'y avoit pas plus de 8 à 10 pieces de canon prêtes: mais dans peu de jours l'on en eut retiré des vaisseaux 80 à 90 & mis en état de servir. Peu de jours après les François & les rebelles commencerent à elever leurs batteries sur les hauteurs, à environ 400 verges de nos tranchemens, lorsque trois compagnies d'infanterie légère sous les ordres du major Graham, firent une sortie, dans l'espérance de porter l'ennemi à un engagement général; mais, faute d'être soutenus assez promptement, ils furent obligés de se retirer avec perte de 15 hommes. Le 17 vers minuit, le lieutenant-colonel Maitland arriva par eau de Beaufort à Savannah, s'étant fait jour à travers l'ennemi, & ayant laissé le vaisseau de guerre, le *Vigilant*, à Beaufort. L'on n'a pu savoir, ce que ce navire est devenu depuis: mais en attendant il est certain qu'on a fait couler à fond plusieurs bâtimens à l'embouchure de la riviere pour en fermer l'entrée; & que depuis ce tems nos troupes n'ont plus fait de tentatives pour troubler l'ennemi dans ses travaux, quoiqu'il les continuât toutes les nuits avec ardeur.

“ Le 3 Octobre à une heure du matin, l'ennemi ouvrit ses batteries, consistant en 30 pieces de grosse artillerie & 10 mortiers. Après avoir canonné la ville sans interruption, les troupes françoises & américaines réunies, consistant en 4000 François & le même nombre d'Américains, entreprirent le 9 à la pointe du jour de forcer nos lignes par assaut. La principale attaque se fit sur trois colonnes contre les redoutes du chemin d'Augusta; le comte d'Esraing la commença lui-même avec beaucoup d'intrépidité; mais il fut bientôt mis en confusion par le feu de nos batteries & redoutes. Un corps de grenadiers françois attaqua la vieille

redoute sur le chemin d'Ebenezzer avec tant d'impétuosité, que, si les capitaines *Taw & Wickham* ne s'y fussent jettés avec les grenadiers du 60^{me} régiment, ils s'en seroient emparés. L'action ayant duré environ 20 minutes, l'ennemi commença à se retirer en grande confusion; & il ne put ramener les rebelles au combat. L'on dit même, que dans ce désordre, ils ont fait feu l'un sur l'autre. Nous perdimes le capitaine *Taw* & 20 soldats tant tués que blessés. Nous ne saurions évaluer la perte de l'ennemi; mais *Mr. Robert Baillie*, (qui a été prisonnier de guerre parmi les François pendant toute la durée du blocus,) assure, qu'elle montoit à près de 1500 tués & blessés. Les rebelles avouent, qu'ils ont perdu dans cette action 52 officiers & des soldats à proportion. Le comte d'Estaing fut blessé lui même au bras & à la cuisse; & le comte *Pulawski* le fut dangereusement par un coup de feu „

“ Le 26; les troupes françoises se rembarquent; & (ce qui paroît étrange) les nôtres ne firent aucune démarche pour inquiéter leur retraite. Les rebelles s'étoient déjà retirés précédemment. Depuis qu'ils eurent été repoussés, il survint une si grande méintelligence entre les François & les rebelles, qu'ils menacèrent réciproquement de se couper la gorge. La frégate, l'*Ariel*, avoit été prise par l'ennemi déjà quelques jours auparavant, ainsi que le vaisseau l'*Expériment*, venant de *New York*. Il est étonnant qu'un homme de tant de capacité & de réputation que le comte d'Estaing ait différé si longtemps son attaque, jusqu'à ce que nos retranchemens & nos batteries eussent été mis en état, & que le lieutenant-colonel *Maitland* se fût réuni à nous. Il est aussi surprenant qu'il n'ait pas tâché de s'emparer de la place par le moyen des mines. Un des rebelles a rapporté, que le comte d'Estaing, avant sa descente en *Georgie*, se trouvant à *Charles Town*, y avoit concerté cette entreprise avec les rebelles; & que ceux-ci lui avoient persuadé, que notre armée y étoit fort dispersée, que tout notre monde étoit at-

taqué

taqué de maladie & sans discipline; enfin que cette armée étoit commandée par un homme de peu d'expérience dans le métier de la guerre; de sorte que Mr. d'Estaing s'étoit imaginé que la ville se rendroit d'abord qu'il s'y présenteroit. Si ce rapport est exact, le comte, induit sans doute en erreur, a négligé par cette raison les précautions, qu'on a coutume de prendre pour un siège. L'on dit aussi, que les rebelles furent très mécontents de ce qu'il fit sommer la ville *au nom du Roi de France* „.

Le récit contenu dans cette lettre du lieutenant-colonel Fuser s'accorde en substance avec une relation de la campagne du comte d'Estaing depuis son départ de la Martinique, imprimée & publiée à Nantes le 14 Décembre. On trouve dans cette relation quelques détails ultérieurs sur différens faits, que l'on ne voit point dans d'autres. L'on y remarque, qu'à la sortie du 23 Septembre, lorsque les Anglois furent repoussés jusques dans leurs retranchemens, les assiégeans perdirent dans leur retraite 60 tués ou blessés par le feu des redoutes ennemies; & qu'en général le feu des assiégés fut si bien servi, que le 3 Octobre toute l'artillerie des François se trouva hors d'état, à l'exception de 3 pieces, qui pouvoient à peine apporter quelque dommage aux retranchemens ennemis. Cependant le siège avoit duré (suivant la même relation) beaucoup plus long-tems que le comte d'Estaing ne s'y étoit attendu d'après les informations des Américains, lesquels, venus par terre de Charles-Town, l'avoient joint au

nombre de 1800 hommes. En conséquence, les provisions commençant à manquer & la saison s'avancant, M^r. d'Estaing résolut de faire le 9 Octobre une attaque vigoureuse, qu'il conduisit lui-même à la tête des grenadiers ; mais il fut repoussé avec perte de 500 tant tués que blessés. De deux blessures, dont M^r. d'Estaing reçut la première au commencement de l'attaque sans quitter néanmoins son poste, l'autre, qu'il reçut à la retraite, fait craindre, qu'il ne perde le libre usage de la jambe. Le rembarquement se fit en très-bon ordre sous la direction du comte de Dillon, sans que les Anglois tentassent d'y mettre obstacle. La perte, que les troupes françoises ont essuïe devant Savannah, est évaluée à 5 ou 6 cents hommes tués & blessés. Dix officiers ont été tués & 30 blessés. Parmi les premiers est M^r. de Sancé, commandant du détachement du corps d'artillerie, qui fut tué d'un boulet de canon le premier jour du siège. Un des avantages les plus considérables, que M^r. d'Estaing ait remporté dans son expédition de Georgie, est d'avoir intercepté un convoi de vivres, destiné pour Savannah. Suivant la relation imprimée à Nantes, M^r. d'Estaing fut informé par un transfuge, que ce convoi étoit attendu par la garnison, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre de 50 & d'une frégate de 26 canons : il détacha sur le champ plusieurs vaisseaux & frégates, qui furent assez heureux pour rencontrer ce convoi & pour s'emparer tant des vaisseaux de l'escorte que de 8 autres bâtimens

mens qui le composoient, chargés de 150 mille livres pour le paiement de la garnison, d'habits pour les troupes, & d'une quantité de provisions de tout genre, qui furent très-utiles à l'escadre. Le vaisseau l'Expériment, de 50, a été pris par le Sagittaire, aussi de 50 canons, commandé par M^r. d'Albert de Rions; & la frégate l'Ariel, de 26, par la frégate l'Amazone, de 32 canons, aux ordres de M^r. de la Perouse. Tout aiant été embarqué le 22 Octobre, M^r. d'Estaing envoya le comte de Grasse avec 6 vaisseaux à Saint-Domingue, & M^r. de la Motte-Piquet avec 4 à la Martinique, se réservant le reste pour retourner en Europe.

Le 18 Décembre, la cour de Londres avoit publié dans sa gazette ordinaire de ce jour les dépêches qu'elle avoit reçues le 17 après-midi par le lieutenant Cardan, du 62^e. régiment, & par le capitaine Pakenham, de la marine, de la part des capitaines Dalrymple & Luttrell, concernant l'heureuse expédition de Saint-Fernando de Omoa dans la baie de Honduras. Ces dépêches consistent en deux extraits de lettres assez étendus de ces deux commandans, où chacun rend compte de la part que les forces de terre & de mer, sous leur commandement respectif, ont eue à cette entreprise, pleine de difficultés, & laquelle n'a réussi que par une constance & une intrépidité, qui ont surmonté tous les obstacles; & en une convention entre Mrs. Luttrell & Dalrymple de la part de S. M. Britannique; Dom Simon Desnoux & Dom

Juan Dastieux, de la part de S. M. Catholique, pour les officiers & la garnison de Port-Omoa, en date du 24 Octobre. Voici l'extrait de la lettre du capitaine Dalrymple, commandant des volontaires roiaux-irlandois, au lord Germaine.

ST. FERNANDO de OMOA, le 21 Octobre 1779.

Je dois vous informer, mylord, que le général Dalling, gouverneur de la Jamaïque, m'avoit envoyé à la côte de Mosquito pour rassembler des forces, & qu'il avoit envoyé aussi des armes, de l'artillerie & des munitions à George's Key, principal établissement des colons, (anglois) de la baie de Honduras. Le 27 Septembre, jour de notre arrivée à la rivière noire sur la côte de Mosquito, il vint un avis de la baie avec la nouvelle certaine, que le 15 Septembre les Espagnols avoient pris possession de Saint-George's Key, ayant un nombre de Petitaguas armés & environ 600 hommes. D'après cette information, ayant rassemblé 60 Indiens & enrôlé quelques volontaires à la côte, nous fîmes voile à bord de la chaloupe de guerre le Porc-Epic (de 60 canons) avec 3 bâtimens de transport, pour secourir & rétablir les colons de la baie. Le soir de notre départ de la rivière noire nous rencontrâmes le commodore Luttrell, montant le Charon (frégate de 44 canons), accompagné des frégates le Lowestoffe (de 32) & la Pomone (de 28 canons). Nous fûmes informés à cette occasion, que St. George's Key avoit été repris par la goëlette armée du Roi le Racheorse (le Courier), & que les habitans, qui y étoient restés, s'étoient retirés avec leurs esclaves à Truxillo & à Rattan. J'avois dessein de consulter les colons de la baie sur le rétablissement de Honduras. lorsque je fus informé, que les vaisseaux du Roi avoient été au golfe de Dulce, & que, n'y trouvant point les vaisseaux de regitre, ils s'étoient portés à St. Fernando de Omoa, où ils les avoient découverts; qu'ils étoient

étoient entrés dans la baie, où ils avoient échangé quelques volées avec le fort; mais que, n'ayant point de forces de terre suffisantes pour faire une attaque sur la côte, ils avoient été obligés de l'abandonner. Jugeant, que c'étoit une occasion fort favorable pour augmenter le lustre des armes du Roi, je m'abouchai avec le commodore Luttrell & lui offris de faire l'attaque du côté de terre avec les Indiens, & un détachement des Loyaux-Irlandois, s'il vouloit me donner pour renfort les marines & les fusiliers des vaisseaux. Le commodore étant du même sentiment, que le fort pouvoit être pris en l'attaquant par mer & par terre en même tems, nous en primes la résolution en conséquence; & Truxillo fut désigné comme rendez vous pour rassembler les colons de la baie avec leurs esclaves. Nous y rencontrames quelques habitans de la côte de Mosquito, qui avoient été à une expédition contre les vaisseaux de régitre. Le commodore rassembla immédiatement, comme je l'avois suggéré, les colons de la baie dispersés sur les isles de Ratten & de Bonacao. Je les formai en quatre compagnies, ayant reçu pour cet effet des pouvoirs du général Dalling: je donnai aux esclaves leurs propriétaires pour officiers. Avec ce renfort de 250 hommes, ajouté aux Loyaux-Irlandois & aux fusiliers de la marine détachés des vaisseaux, nos forces monterent à plus de 500 hommes. Le commodore, ayant fait préparer à ma réquisition des échelles d'assaut, distribua 200 pieces d'armes, outre 70 pieces que j'avois fournies du régiment, & 150 que le général Dalling avoit envoyées pour la baie. Le 10 Octobre nous fimes voile de la baie de Truxillo.

Le 16 vers les 8 heures du soir, nous mimes pied à terre à Porto Cavallo. Nous fumes informés par nos guides, que Porto-Omoa n'étoit qu'à 3 lieues de distance; & notre premiere intention fut de marcher cette nuit-là droit au fort, pour l'escalader & le surprendre: mais la distance fut trouvée plus grande qu'on ne se l'étoit imaginé, & les chemins, que nous eumes

à passer, si mauvais, que j'ose assurer, que des troupes européennes n'avoient jamais marché jusques-là par une telle route dans ces climats, puisqu'il y a de tems on tems nous fumes obligés, à cause des traverses (Mangroves) impenetrables, d'entrer dans la mer, ce qui endommagea les cartouches; & qu'en d'autres tems nous dûmes passer par des lagunes, des marais & des sentiers très-étroits; en traversant des montagnes, quoique les pluies, qu'on venoit d'avoir, les eussent rendus presque entièrement impraticables; que nous eussions des précipices sur chaque côté; & que nous fussions forcés à chercher notre chemin en tâtonnant, au moyen de feux faits avec des arbres à choux. A la pointe du jour, nous n'étions pas encore arrivés à deux lieues du fort, ayant perdu notre arriere-garde, quelques-uns de nos gens s'étant jetés à terre épuisés de fatigue, & d'autres s'étant égarés de la ligne de notre marche par l'obscurité de la nuit & la difficulté de se tenir ferrés en des sentiers praticables seulement pour des Indiens. Cependant le matin suivant la ligne de l'arriere-garde fut amenée par le capitaine Cardan du soixantième régiment d'infanterie; & ayant rafraichi les troupes durant deux heures, nous continuâmes d'avancer par des passages & des défilés, pareils à ceux de la nuit précédente, les Indiens escarmouchant le long des sentiers.

La suite l'ordinaire prochain.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Décembre.) Le Roi, par deux arrêts de son conseil d'état, du 12 de ce mois, a statué sur les ordonnances rendues les 7, 10 & 19 Juillet dernier par le comte de Durat, gouverneur de l'île de la Grenade. Par le premier de ces arrêts, S. M. ordonne que les

créances, droits & actions réciproques des habitans de la Grenade & des Sujets de Sa Majesté Britannique seront conservés & maintenus dans toute leur intégrité. Le second, en prescrivant l'observation des loix françoises dans la même isle, fixe les règles, les époques & la forme dans lesquelles la justice y sera distribuée par les tribunaux que Sa Majesté a jugé à propos d'y établir.

Tandis que notre cour n'a pas jugé à propos de répliquer au mémoire justificatif de Londres, un particulier, qui y est cité nommément, vient de prendre la plume, & de publier une brochure de sa composition, de 56 pages d'impression in-12^o, sous le titre d'*Observations sur le mémoire justificatif de la cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, armateur & citoien françois*, avec l'épigraphe : *Facit indignatio versum*. Les ducs de Choiseul & de Praslin ont été indignés des observations de l'auteur, & sur-tout de ce qu'il qualifie la dernière paix des expressions les plus outrageantes pour ceux qui en étoient les auteurs, & qu'il ose avancer que, par une stipulation secrète, l'Angleterre avoit limité le nombre des vaisseaux que la France pourroit entretenir. En conséquence ils en ont porté des plaintes au comte de Vergennes. Ce ministre en a rendu compte dimanche au conseil, & il est intervenu l'arrêt suivant.

Le Roi étant informé qu'il s'est répandu dans le public un imprimé ayant pour titre : Observations

sur le mémoire justificatif de la cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais; Sa Majesté y auroit remarqué avec surprise outre différentes assertions hazardées & qualifications trop peu ménagées: que l'auteur auroit établi en fait qu'il existoit dans le traité de Paris de 1763, une stipulation, soit publique, soit secrète, qui limiteroit le nombre des vaisseaux que la France pourroit entretenir. Cette allégation étant entièrement contraire à la vérité, & démentie tant par le traité qui ne renferme aucun article secret, que par les actes qui l'ont précédé & suivi, Sa Majesté auroit estimé ne pouvoir laisser subsister une assertion aussi fautive & aussi absurde. Considérant en outre que cet écrit a été publié & répandu en contradiction aux réglemens de la librairie.

Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis du garde des Sceaux, a ordonné & ordonne que ledit imprimé, ayant pour titre: Observations sur le mémoire justificatif de la cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, sera & demeurera supprimé. A fait & fait Sa Majesté expresse inhibitions & défenses à tous libraires, imprimeurs, colporteurs & autres, d'imprimer, vendre, colporter & distribuer ledit écrit. Enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires, de les rapporter dans quinzaine pour tout délai au greffe du conseil, pour y être supprimés; ordonne en outre Sa Majesté, que le présent arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera: enjoint au sieur lieutenant-général de police à Paris de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 19 Décembre 1779.

(Signé)

AMELOT.

Il paroît une ordonnance du Roi, du 14 Novembre, pour régler le traitement des régimens d'infanterie qui seront employés dans les colonies situées au-delà du cap de Bonne-Espérance. Par une convention du 8 Septembre, le droit d'aubaine est aboli réciproque-
ment

ment entre la France & les états du Landgrave de Hesse-Darmstadt. Par un traité de commerce, conclu le 18 Septembre entre le Roi & le duc de Mecklenbourg-Schwerin, les sujets du duc jouiront en France, en ce qui regarde le commerce & la navigation, de la même liberté dont jouissent les habitans de la ville de Hambourg, &c.

Les Ordres roïaux, militaires & hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jerusalem ont célébré, dans la chapelle de l'école-roiiale-militaire, la fête de saint Lazare. Monsieur a d'abord tenu chapitre & y a nommé commandeur ecclésiastique l'évêque de Dijon : le vicomte de Rochecouart, aiant satisfait à ce qui est prescrit par les statuts, & étant absent pour le service du Roi, a été admis, & Monsieur lui a envoyé les marques des dits Ordres avec permission de les porter ; après la grand'messe, à laquelle l'évêque de Lescar, commandeur ecclésiastique de ces Ordres, a officié, & qui a été chantée par la musique de Monsieur, sous la conduite de l'abbé Gauzarque, surintendant de la musique de ce Prince, Monsieur a reçu chevalier des deux Ordres le vicomte de Virieu, & chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel les sieurs Duchassant, de Puch & d'Alphonse, élèves de l'école-militaire. — Monsieur vient d'accorder à Mr. le comte d'Ossun, grand-d'Espagne & colonel de Roïal-Vaisseaux, la charge de premier gentilhomme de sa chambre, vacante par la démission de M^r, le duc de Laval &

de M^r. le vicomte son fils pour la survivance : ils l'ont donnée, parce que la vicomtesse de Laval n'a pas obtenu une place chez Madame.

Le lendemain de la publication de l'édit portant ouverture de l'emprunt viager, le trésor royal a reçu trente millions. Chacun s'empresse d'autant plus, que M^r. Necker a fait notifier aux agens de change & aux notaires, qu'une fois l'emprunt rempli, on ne recevoit plus aucune somme. Cette exactitude est très-propre à faire naître la confiance publique. Il n'y a pas cent ans qu'un emprunt une fois ouvert ne se fermoit jamais, & qu'en conséquence la recette & la dépense étant toujours incertaines, la comptabilité ne comportoit pas le grand jour que l'administration répand sur elle. — La charge de trésorier des parties casuelles, dont on croioit les revenus énormes, vient d'être réduite au même pied que celles des autres trésoriers conservés. Le total du bénéfice des fermiers généraux, après le prix du bail payé & tous les fraix quelconques, se montera, dit-on, pour celui-ci à 36 millions, qui, partagés aux 60, font 100 mille livres à chacun par an. M^r. l'abbé Terray les avoit réduits à ce profit; mais ils ont en ouve des droits de présence & l'intérêt de leurs fonds, dont le premier million étoit de 10 pour cent. On assure que c'est delà & d'après l'inspection de leurs registres, que M^r. Necker est parti pour se ménager l'augmentation du bail annoncée par l'édit de creation des rentes viageres, & qu'il

fixera à 30 le nombre des fermiers généraux ; cependant le plan médité pour les conditions de ce bail n'est point encore connu ; & ce grand ouvrage ne sera peut-être fini & déclaré que deux ou trois mois avant de les mettre en possession. — On dit que l'hôtel où logent les ambassadeurs de France à Rome, n'ayant pas été remboursé à la succession du cardinal de Polignac, auquel il appartenoit, le Roi, pour indemniser ses héritiers, M^r. le comte & M^{de}. la comtesse Jules de Polignac, sur-tout amie de la Reine, leur donne la propriété de son domaine du comté de Bitche en Lorraine, & l'on croit que S. M. Périgera en duché.

Le 22 le comte d'Estaing arriva à Versailles vers les dix heures du matin. En arrivant, il se rendit chez le ministre de la marine où il resta environ deux heures. M^r. de Sartine le conduisit chez le Roi, & le présenta à Sa Majesté, qui lui témoigna de la manière la plus flatteuse, qu'il étoit très-satisfait de sa conduite. M^r. d'Estaing, en parlant de l'accueil que lui a fait le Roi, dit à ses amis : " J'en ai été reçu infiniment mieux que je ne l'ai mérité „. Ce trait de modestie montre combien il étoit pénétré des bontés du Roi.

Il n'y a encore que des rapports fort vagues sur sa dernière expédition. Le dommage, qu'il a fait aux ennemis, est certainement considérable. Il paroît qu'il a été trahi par un officier américain, & que son plan d'attaque a été communiqué au général Prevost. Au reste, M^r. d'Estaing s'est montré dans cette affaire tel qu'on l'a vu aux Indes, à Sainte-

Lucie & à la Grenade : il eut à l'attaque de Savannah un cheval tué sous lui ; il reçut trois blessures ; & au moment qu'on fut obligé de l'emporter, il a été si exposé au feu de l'ennemi, que les deux grenadiers, qui avoient disputé l'honneur de le porter, furent emportés par un coup de canon, en soulevant le brancard, sur lequel M^r. d'Estaing étoit couché. Le général Lincoln avoit joint nos troupes devant Savannah avec 2500 hommes, aiant sous lui le général Mackintosh. Le reproche, qu'on lui fait, c'est de n'avoir pas empêché, comme il le pouvoit, 900 soldats, qui étoient dans l'isle de Beaufort, de se jeter dans la place assiégée. Parmi les officiers tués au siège est M^r. Brown, major du régiment de Dillon, militaire très-estimé.

Quand M^r. d'Estaing fit ôter, en partant de Brest, les lauriers qu'il vit à sa porte, un des grenadiers présent lui dit : *Mon général, vous aurez beau les faire arracher, ils repousseront toujours.* — Il court un bruit sourd, qu'un officier de la marine vient d'être tué par un officier auxiliaire pour des propos tenus par le premier contre le comte d'Estaing. Le ministre a décidé la contestation entre la marine royale & les auxiliaires ; ceux-ci furent obligés de ne porter que l'épaulette fond de soie avec trois ou quatre fils d'or. C'est sur cette partie seule de l'uniforme que la rixe a eu lieu ; c'est ce qui a fait donner bien des coups d'épée, & fera très-préjudiciable au service par le dégoût qu'éprouveront ces braves marins. — Le courrier de la cour en

15. Janvier 1780.

167

portant à Brest la nomination de M^r. de Guichen au commandement de la marine à la place du comte d'Orvilliers, a en même tems apporté à M^r. de la Prévalais, commandant par *interim* une lettre de cachet qui l'exile à sa terre. C'est une suite de la jalousie du corps qui a empêché ce commandant d'envoyer au-devant de M^r. le comte d'Estaing faisant signal d'incommodité, & aiant arboré le pavillon de vice-amiral, & de lui rendre les honneurs dûs à son rang. M^r. d'Estaing après en avoir fait des reproches à M^r. de la Prévalais en a rendu compte à la cour; les *vive le Roi. & d'Estaing* de la part des matelots, soldats & habitans ont dédommagé ce vice-amiral de la bouderie de la marine : ils ont poussé l'animosité jusqu'à empêcher M^r. de la Prévalais de lui rendre sa visite.

La réhabilitation de la mémoire de M^r. le comte de Lally rencontre parmi bien d'autres difficultés un redoutable adverfaire dans M^r. d'Epremeuil, conseiller au parlement de Paris; il doit, à ce qu'on assure, plaider à celui de Rouen lui-même, en faveur de feu M^r. de Serpil son oncle, gouverneur de Pondichery, qui se trouve inculpé dans ce qui sert à la justification du général décapité, & M^r. de Lally fils, qui a sçu inspirer un vif intérêt, doit aussi plaider lui-même; deux pareils athlètes exciteront fort la curiosité; aussi ajoute-on, que plusieurs personnes de Paris veulent aller à Rouen pour assister aux audiences.

On a vu dans le Journal du 1. Décembre dernier, p. 543, le règlement publié par la ville de Dijon au sujet de l'inoculation. Je viens de recevoir le réquisitoire du syndic de la Chambre, sur lequel le règlement a été porté. Ce réquisitoire porte que plusieurs personnes de cette ville furent attaquées de la petite-vérole pendant le cours de l'année 1778; mais que cette année un bien plus grand nombre de tout âge, de tout sexe & de toute condition, a éprouvé cette cruelle maladie, & l'éprouve encore tous les jours; que ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'elle est devenue de plus en plus mauvaise dans le mois d'Août, puisque plusieurs personnes ont succombé à la violence du mal, sans que tous les secours de la médecine aient pu les garantir; ce qui commençoit à répandre la terreur & l'effroi & à jeter les habitans dans la consternation. Il y a deux ans (continue le magistrat) que cette maladie fit les plus grands ravages en Franche-Comté par le défaut de précautions à l'égard de l'inoculation. Les habitans du canton de Berne en Suisse, qui en sont voisins, sont parvenus à s'en garantir par les mesures qu'ils ont prises pour intercepter toute communication. A leur exemple, les officiers de la sénéchaussée de Lyon & les officiers de police de Saint-Omer ont fait les réglemens qui indiquent les mêmes mesures. Ces faits sont attestés par un avis du sieur Durande, médecin en cette ville, qui a été inféré dans la sixième feuille hebdomadaire de Bourgogne, à

la date du 10 Février 1778, & par un mémoire manuscrit que le syndic a entre les mains, dans lesquels ouvrages, ce médecin, aussi bon patriote & ami aussi zélé de l'humanité, qu'il est distingué par ses talens & ses connoissances, en démontrant, d'après les plus grands maîtres, que la petite-vérole ne vient que par la communication, fait espérer qu'en observant avec exactitude les précautions qu'il indique, on parviendra à se garantir pour toujours de cette maladie, comme on s'est préservé de la peste qui a causé autrefois de si grands maux, singulièrement dans cette ville; si les mesures prises dans le canton de Berne pour empêcher la communication de la petite-vérole, ont réussi à l'en préserver, pourquoi n'espéreroit-on pas un égal succès des mêmes mesures à Dijon, aussi bien qu'à Lyon & à Saint-Omer?

Le syndic finit par dire que, si le règlement qu'il convient de faire à cet égard, paroît dur dans le commencement à quelques personnes, elles ne tarderont pas à y applaudir, lorsqu'elles auront vu les heureux effets que son exécution aura procurés; il ajoute qu'il croiroit manquer à son devoir, si dans une affaire d'une aussi grande importance, il ne s'empressoit d'exciter la chambre à seconder des vues aussi favorables à l'humanité, en rendant une ordonnance dont l'exécution lui donnera la satisfaction d'avoir contribué, autant qu'il a été en elle, à conserver la santé & même la vie à un très-grand nombre d'habitans de cette ville: la chambre, d'après ce réqui-

sitoire,

fitoire, n'a pas hésité à dresser le règlement dont nous avons parlé.

On est d'autant plus étonné qu'un pareil règlement n'existe point pour Paris, où la petite-vérole est peut-être plus à craindre qu'ailleurs ; que l'auteur de ces précautions, M^r. Paulet, est dans cette ville ; que depuis plus de 10 ans, il ne cesse d'en démontrer l'utilité, la nécessité ; que les principes sur lesquels elles sont fondées, ont été développés de la manière la plus claire dans l'histoire de la petite-vérole de cet auteur, & en 1776 dans un mémoire qui a pour titre : *Le seul préservatif de la petite-vérole* ; où il est prouvé que dans toutes les positions, dans tous les systèmes, les précautions sont sages & nécessaires. Ce dernier ouvrage en particulier a eu l'approbation d'une compagnie savante, en état de prononcer sur cette matière. La plupart des papiers publics en ont fait mention ; il est certain que ce qu'il y a de plus éclairé & de plus respectable dans la magistrature, en a été instruit, qu'il en a été question plusieurs fois à la cour. Il n'est pas à supposer qu'il y ait des hommes assez ennemis du genre humain & du bien public pour s'opposer à une chose aussi utile. Comment se peut-il donc que tous les abus subsistent, & que les inoculateurs continuent à enlever impunément tous les quartiers de la ville ?

M^r. le comte de Beaumont, l'aîné des neveux de M^g^r. l'archevêque de Paris, vient de former un établissement à Cahors. C'est un pensionnat pour les filles de qualité nées sans

15. Janvier 1780.

171

fortune. Un citoyen touché du zèle vraiment patriotique de ce vertueux seigneur, lui a adressé les vers suivans :

O généreux Beaumont ! tes bienfaits précieux
Vont faire le bonheur d'une aimable jeunesse,
De nos plus tendres fleurs, la gloire de ces lieux ;
Dans leur sang & leurs cœurs tu maintiens la noblesse :

De l'espace des tems tes soins victorieux
Perpétuant les fruits de ta rare sagesse
Contre le riche fier & le vice odieux
Préviendront leurs besoins, soutiendront leur foiblesse.

M^r. l'abbé de la Porte est mort ici le 19 Déc. dans les plus grands sentimens de piété & de résignation, & après avoir rendu solennellement hommage aux vérités de notre religion : il étoit âgé de 66 ans. On a imprimé depuis sa mort qu'il avoit en quelque sorte sacrifié ses talens au désir de gagner de l'argent, par des ouvrages indignes de lui, tels que le *Voyageur françois*, collection vraiment rapsodique sans principes, sans cohérence & sans exactitude. Mais il a laissé d'autres ouvrages qui sont estimables. Nous ne citerons que le *Voyage au séjour des ombres*, une de ses premières productions où les auteurs du tems sont assez finement critiqués ; une *Analyse de l'esprit des loix*, qui mérita même les éloges de M^r. le président de Montesquieu ; plusieurs extraits qui se trouvent soit dans des feuilles périodiques qu'il publia en 1751 & 1752, soit dans l'*Année littéraire*, à laquelle il travailla pendant plusieurs années, avec feu M^r. Fréron, soit dans un Journal

nal qu'il entreprit après les démêlés qu'il eut avec ce dernier critique.

BREST (le 20 Décembre.) Le comte de Guichen, nommé au commandement de la marine de ce port, demande à conserver en même tems celui de son vaisseau. — Les médecins & chirurgiens ont trouvé les blessures du comte d'Estaing, parti d'ici le 12 de ce mois, assez grièves, & croient qu'il sera obligé d'aller prendre les eaux de Baréges. Quant à l'escadre, qu'il a ramenée en France, M^r. de Broves, montant le César, qui est entré le 9 avec le Fantafque, a rapporté, qu'après avoir rassemblé les autres vaisseaux au golfe de Gascogne, il s'étoit séparé du Guerrier & du Tonnant, qui avoient fait route pour Rochefort, comme le Zélé, le Vaillant & l'Hector pour l'Orient; & qu'il avoit laissé en arriere le Sagittaire & la frégate la Chimère, pour escorter la prise l'Expériment, dont la marche étoit rallentie, vu qu'il n'étoit plus mâté que de son mât de hune.

Nouvelles diverses.

On apprend de Rome que le jeune Carachi, qui avoit eu la hardiesse de se constituer prisonnier à l'occasion du meurtre horrible dont il a été parlé dans les journaux précédens, s'est si bien perdu dans la fuite de ses interrogatoires, qu'il a été prouvé que c'étoit lui qui étoit le meurtrier de son frere; en conséquence il a été condamné à un genre

de mort que le Pape par bonté pour sa famille, a changé, & il a eu la tête tranchée le 15 Décembre : il n'étoit âgé que de vingt ans & quelques mois.

En ce moment, nous recevons d'Ostende la nouvelle que le commodore Fielding a enlevé & conduit à Portsmouth sept vaisseaux chargés de provisions navales pour Brest, qui s'étoient joints au convoi hollandois; escorté par l'escadre du comte de Byland, qui d'abord a voulu s'y opposer; il y a eu quelques volées de canons de part & d'autre; mais le commodore anglois, après avoir exécuté les ordres de sa cour, a invité l'amiral hollandois à poursuivre sa route, & les hostilités ont cessé.

Dans le dernier Journal, p. 16, l. dern. de la première note; *aucun* lisez *aucun*. — P. 18, l. 5 de la note, lisez *ne font pas la 65ome partie*. — P. 34, l. 16, *hébreux*, lisez *hébreu*. — P. 86, l. 24. C'est par abus que ce centenaire qui vit encore, a été placé entre les morts.



T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	127	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	127	
POLOGNE.	(Varsovie.	129	
ESPAGNE.	(Madrid.	130	
DANNEMARCK.	(Copenhague.	133	
ITALIE.	(Rome.	134	
	Vienne.	136	
ALLEMAGNE.	}	Ratisbonne.	137
		Berlin.	139
PAYS-BAS.	(La Haye.	142	
ANGLETERRE.	}	Londres.	150
		Whitehall.	151
FRANCE.	}	Paris.	160
		Brest.	172
		<i>Nouvelles diverses.</i>	172